

## *Table of Contents / Table des matières*

<b>Section 1: Rules of Debate / Règles des débats</b>	<b>2</b>
General Debate Rules / Règlements généraux.....	2
Canadian Parliamentary Style / Style parlementaire canadien.....	5
Cross-Examination Style / Style contre-interrogatoire.....	8
Canadian National Style / Style national canadien.....	10
British Parliamentary Style / Style parlementaire britannique.....	12
World Schools Style / Style mondial scolaire.....	14
Introduction: what is judging? / Introduction au rôle de juge.....	16
<b>Section 2: Judges' Guide / Guide pour les juges</b>	<b>17</b>
Introduction: what is judging? / Introduction au rôle de juge.....	17
The Judging Process / Le processus de jugement.....	17
The Scoring Range / La gamme de pointage.....	20
What to Look For / Éléments à observer.....	21
Style-Specific Points / Évaluations spécifiques aux différents styles.....	24
Conclusion / Conclusion.....	26
<b>Section 3: Moderators' Guide / Guide des modérateurs</b>	<b>27</b>
Introduction: what is moderating? / Introduction au rôle de modérateur.....	27
How to Moderate / Rôle de modérateur.....	27
Notes for Specific Styles / Remarques spécifiques à différents styles.....	28
<b>Appendix / Appendice</b>	<b>31</b>
Rules for Academic Style / Règles du style académique.....	31
Speaking Times / Durée des discours.....	33
Speaking Competition Rules / Règles du concours oratoire.....	34
Ballots / Feuilles d'évaluation.....	36

## *Section 1: Rules of Debate / Règles des débats*

<i>A. General Debate Rules</i>	<i>A. Règlements généraux</i>
<p><b>1: <u>Introduction</u></b></p> <p>(a) The purpose of these Rules is to set out fair and agreed-upon guidelines for National Seminar debates.</p> <p>(b) The following roles shall be observed in implementing and interpreting these Rules:</p> <p>(i) The Seminar Host sets the schedule, draws and resolutions with the approval of the CSDF Board.</p> <p>(ii) The Rules Committee Chair interprets the rules and is the final arbiter of disputes during the Seminar. The Chair's decisions are final.</p> <p>(iii) Under the supervision of the Rules Committee Chairperson, the Seminar Chief Adjudicator creates judges packages explaining judging rules, guidelines and procedures, prepares and coordinates judges briefings, answers questions from judges and debaters regarding these rules, and resolves disputes.</p> <p>(c) All resolutions at the National Seminar must be presented in both French and English.</p> <p>(d) Debaters must debate each side of a prepared resolution an equal number of times.</p> <p>(i) In styles with more than two teams, debaters do not have to debate in each position an equal number of times; however, the above holds.</p> <p>(ii) In styles with unequal speaking times, debaters should speak in each role where possible.</p> <p><b>2: <u>Timekeeping</u></b></p> <p>(a) A timekeeper shall keep the time of every speech and give regular signals to indicate the amount of time remaining in the speech.</p> <p>(b) The timekeeper shall indicate any protected time (see Points of Information) by slapping a table once.</p> <p>(c) The timekeeper shall indicate the end of a speech's allotted time by slapping a table twice, then proceed to</p>	<p><b>1: <u>Introduction</u></b></p> <p>(a) Le but de ce guide est de définir des règles équitables et communes dans le déroulement des activités du Séminaire national de débats.</p> <p>(b) La présente définition des rôles doit en tout temps être respectée dans l'application et dans l'interprétation des présentes règles</p> <p>(i) Le comité hôte établit l'horaire, le jumelage et les résolutions avec l'approbation du conseil d'administration de la FCDÉ.</p> <p>(ii) Le directeur du comité des règles interprète les règles et rend une décision dans les situations de mésentente dans l'application des règles durant le séminaire. Sa décision est finale et sans appel.</p> <p>(iii) Sous la supervision du président du comité des règles, le juge en chef du séminaire développe à l'intention des juges une trousse présentant les règles, les repères et les procédures d'évaluation, prépare et coordonne la session de formation des juges, répond aux questions des juges et des débatteurs relatives aux règles et solutionne les problèmes.</p> <p>(c) Toutes les résolutions doivent être soumises en anglais et en français.</p> <p>(d) Les débatteurs doivent obligatoirement débattre les deux positions de chaque résolution et disposer de la même durée.</p> <p>(i) Dans les styles de débats qui requièrent plus de deux équipes, les débatteurs n'ont pas à débattre à chaque position dans un nombre égal; cependant la règle ci-haut s'applique.</p> <p>(ii) Dans les styles où le temps dévolu à chaque position, chaque débatteur devra jouer chaque rôle, quand cela est possible.</p> <p><b>2: <u>Chronométrage</u></b></p> <p>(a) Le chronométrateur doit tenir le temps de tous les discours et informer régulièrement l'orateur du temps restant.</p> <p>(b) Le chronométrateur doit indiquer le temps protégé (voir Point d'information) en tapant sur la table une fois.</p> <p>(c) Le chronométrateur annonce la fin d'un discours en tapant deux fois sur la table. Il accorde ensuite les</p>

give a 15 second grace period before standing up and asking the debater to sit down.

quinze (15) secondes de grâce avant de se lever et de demander à l'orateur de s'asseoir.

### **3: Preparation and Debate Conduct**

### **3: Préparation et conduite des débats**

- (a) For prepared topic debates, debaters shall do their own research.
- (b) Evidence presented by debaters in prepared topic debates must be accurate. Debaters should be prepared to cite the source of their information if questioned.
- (c) For impromptu debates, debaters shall prepare in partnerships without assistance from coaches or other teams. Debaters may use an English, French or English/French dictionary, but otherwise are not allowed to bring any notes, research material or devices into the preparation time.
- (d) For impromptu debates, the affirmative team must provide the negative team with its model or definition of the terms within ten minutes of the topic announcement.
  - (i) The negative team should accept the offered terms unless they are not debatable, in which case the teams may negotiate acceptable terms. If the teams cannot come to a quick agreement, they are to contact the Chief Adjudicator or Rules Committee Chairperson.
- (e) No computers or electronic devices are allowed during any debate except in the case of a debater with a disability.
- (f) During a debate:
  - (i) Debaters shall treat one another and all officials with dignity, and shall not browbeat, personally attack or belittle another debater, be flippant or discourteous, or break Canadian laws, including those against obscenity, blasphemy, sedition and defamation. The moderator shall also attempt to protect debaters from such abuse.
  - (ii) Debaters may not be coached.
  - (iii) Debaters shall not purposely disrupt an opponent's speech, and shall avoid behaviour (such as loud whispering) that may disrupt a speech.
  - (iv) Debaters may not read their speeches. They may make reasonable reference to notes or read verbatim quotations.
  - (v) Debaters may not communicate with or prompt a colleague who is speaking, nor shall such a speaker consult them for assistance.

- (a) Pour les débats préparés, le débateur doit faire lui-même ses recherches.
- (b) Toute preuve présentée doit être pertinente. Le débateur doit, en tout temps être prêt à fournir la source de sa preuve.
- (c) Dans les débats impromptus, le débateur doit faire sa préparation avec son co-équipier sans aucune aide de son entraîneur ou des membres d'une autre équipe. Le débateur peut utiliser un dictionnaire français, anglais ou français/anglais. Il ne peut apporter aucun autre document, matériel de recherche ou équipement durant la période de préparation.
- (d) dans les débats impromptus, l'équipe affirmative doit fournir à l'équipe négative son plan et sa définition des termes dans les dix minutes suivant l'annonce de la résolution.
  - (i) L'équipe négative doit accepter les définitions proposées à moins qu'elles soient impossible à débattre, auquel cas les deux équipes doivent négocier des définitions acceptables. Si les équipes n'arrivent pas à s'entendre rapidement, elle doivent recourir au juge en chef ou au président du comité des règles
- (e) Aucun ordinateur ou autre équipement électronique peut être utilisé durant aucun débat sauf s'il s'agit d'équipement d'aide à un débateur handicapé.
- (f) Pendant le déroulement d'un débat :
  - (i) Les débatteurs doivent traiter les autres débatteurs et les officiels avec respect et dignité, ne doivent en aucun cas agresser, ridiculiser ou rabaisser leurs adversaires, attaquer leur intégrité personnelle, tenir des propos obscènes ou blasphématoires, racistes ou sexistes, transgresser des lois canadiennes touchant la sédition ou la diffamation. Le modérateur s'assure de protéger les débatteurs de tout type d'abus.
  - (ii) Les débatteurs ne peuvent être conseillés.
  - (iii) Les débatteurs ne peuvent délibérément interrompre le discours d'un adversaire et doit éviter tout comportement (ex. chuchotements) qui pourrait nuire à un exposé.
  - (iv) Les débatteurs ne doivent pas lire leur discours, mais peuvent référer occasionnellement à leurs notes. Ils peuvent lire une citation.
  - (v) Les débatteurs ne peuvent échanger avec un partenaire qui présente son discours, non plus qu'un orateur ne peut demander de l'aide de son

(vi) Debaters may not use visual aids or props.

(g) Debaters found in serious violation of these rules will be subject to a penalty up to and including disqualification from eligibility to win any prize or distinction, at the discretion of the Rules Committee Chairperson.

#### **4: Points of Information**

(a) A Point of Information, a feature of many debate styles, is a short question or remark addressed to the debater currently speaking.

(b) To offer a Point of Information, a debater should stand and may say "Point of Information" or something similar. A debater may not make reference to the subject of the Point of Information before it is accepted.

(c) The debater currently speaking has the choice of whether to accept, decline or defer the point of information. If declined, the debater offering the Point of Information should sit down without protest.

(d) Points of Information should not exceed 15 seconds in length.

(e) The debater speaking may ask the debater offering the Point of Information to sit down if this debater has had a reasonable opportunity to be heard and understood.

(f) A speech may contain periods of protected time, where Points of Information are disallowed.

#### **5: Bilingual Debate**

(a) All participants, including the Moderator, shall speak both English and French during the debate.

(b) The first speaker in the debate will be given an extra 30 seconds of speaking time which must be used to define or model the resolution in both English and French.

(c) Where a debater has one speech during a debate, they will speak for at least one quarter of the speech in each language. The debater shall switch languages only once during the body of the speech.

(i) The timekeeper will keep a record of the time spent speaking each language and reveal this to the judges if requested. The timekeeper will also signal the debaters when they have spoken enough in one language.

(d) Where a debater has two speeches during a debate, they shall speak in English for one full speech and French for the other full speech. The order of the languages is at their discretion.

coéquipier.

(vi) Les débatteurs ne peuvent s'aider d'équipement audio-visuels ou de tout autre prop.

(g) Tout débatteur ayant enfreint l'une de ces règles pourra être disqualifié et être rayé de la liste des prix ou de reconnaissance. La décision revient au président du comité des règles.

#### **4: Points d'information**

(a) Un point d'information, utilisés dans divers styles de débats, est une courte question ou remarque adressée à l'orateur.

(b) Pour présenter un « point d'information », un débatteur doit se lever, dire « Point d'information ». Il ne peut adresser sa question avant d'avoir été reconnu par le modérateur.

(c) L'orateur peut alors recevoir le point d'information, le décliner ou reporter la réponse à plus tard. Si le point d'information est rejeté, le débatteur doit s'asseoir sans discuter.

(d) Le point d'information ne devrait pas excéder quinze (15) secondes.

(e) L'orateur qui reçoit le point d'information peut demander au débatteur qui soulève un point d'information si s'asseoir s'il considère que ce dernier a eu suffisamment d'occasion de se faire entendre.

(f) Un discours pourrait avoir une période de temps protégé au cours duquel les point d'information ne sont pas permis.

#### **5: Débats bilingues**

(a) Tous les participants, débatteurs et modérateur, doivent parler dans les deux langues officielles au cours d'un débat bilingue.

(b) Le premier orateur se verra attribué trente (30) secondes supplémentaires afin de présenter la définition des termes et le plan dans les deux langues.

(c) Lorsqu'un orateur n'a qu'un discours à présenter, il devra utiliser chaque langue durant au moins un quart de son temps. Il ne pourra changer de langue qu'une seule fois durant son discours.

(i) Le chronométrateur tiendra le compte de la durée du discours dans chaque langue et devra fournir cette information aux juges qui le demanderaient. Il signalera à l'orateur qu'il a utiliser le minimum de temps exigé dans une langue.

(d) Lorsqu'un débatteur a deux discours à présenter, il doit en tenir un dans une langue et le suivant dans l'autre. L'ordre de priorité est laissé à sa discrétion.

- |   |  |
|---|--|
| <p>(e) Notwithstanding the above, quoted material may always be introduced in either English or French.</p> <p>(f) Questions asked of a debater must be answered in the language in which they were asked.</p> <p style="padding-left: 20px;">(i) Points of Information must be asked in the language of the current speech.</p> <p style="padding-left: 20px;">(ii) In a cross-examination period (see Cross-Examination Style), questions may be asked in either language. The questioner may switch languages between questions but not during a question.</p> | <p>(e) Indépendamment de la règle précédente, les citations peuvent être présentées dans l'une ou l'autre langue.</p> <p>(f) Une réponse doit être donnée dans la même langue que la question posée.</p> <p style="padding-left: 20px;">(i) Les points d'information sont soulevés dans la même que celle du discours</p> <p style="padding-left: 20px;">(ii) Dans le contre-interrogatoire, les questions peuvent être posées dans l'une au l'autre des langues. L'interrogateur ne peut changer de langue à l'intérieur d'une même question.</p> |
|---|--|

## ***B. Canadian Parliamentary Style***

## ***B. Style parlementaire canadien***

### **1: Format**

### **1: Format**

- |   |                               |           |                          |           |                        |           |                          |           |                           |           |   |   |           |                        |           |                          |           |                      |           |                               |           |
|---|-------------------------------|-----------|--------------------------|-----------|------------------------|-----------|--------------------------|-----------|---------------------------|-----------|---|---|-----------|------------------------|-----------|--------------------------|-----------|----------------------|-----------|-------------------------------|-----------|
| <p>(a) A Canadian Parliamentary debate shall consist of two teams of two debaters each, a Speaker of the House, a timekeeper, an adjudicator or adjudication panel, and an audience, which shall collectively be referred to as the "House".</p> <p>(b) The teams are the Government, which supports the motion, and the Opposition, which opposes it.</p> <p style="padding-left: 20px;">(i) The Government is comprised of the "Prime Minister" and the "Minister for the Crown".</p> <p style="padding-left: 20px;">(ii) The Opposition is comprised of the "Member of the Opposition" and the "Leader of the Opposition".</p> <p>(c) Speeches shall be made in the following order and have the corresponding length:</p> <table border="0" style="margin-left: 40px;"> <tr> <td>Prime Minister (Constructive)</td> <td style="text-align: right;">5 minutes</td> </tr> <tr> <td>Member of the Opposition</td> <td style="text-align: right;">8 minutes</td> </tr> <tr> <td>Minister for the Crown</td> <td style="text-align: right;">8 minutes</td> </tr> <tr> <td>Leader of the Opposition</td> <td style="text-align: right;">8 minutes</td> </tr> <tr> <td>Prime Minister (Rebuttal)</td> <td style="text-align: right;">3 minutes</td> </tr> </table> <p>(d) Points of Information are allowed and encouraged.</p> <p style="padding-left: 20px;">(i) The first and last minute of every speech as well as the entire Prime Minister's rebuttal speech are protected time.</p> <p>(e) Points of Order and Points of Privilege are elements of Canadian Parliamentary debate that allow debaters to point out breaches in parliamentary rules and personal affronts, respectively.</p> <p style="padding-left: 20px;">(i) To raise a Point of Order or Privilege, a debater rises at any time and announces that they wish to raise such a Point. The debater currently speaking must yield the floor, and the timekeeper must stop the clock.</p> | Prime Minister (Constructive) | 5 minutes | Member of the Opposition | 8 minutes | Minister for the Crown | 8 minutes | Leader of the Opposition | 8 minutes | Prime Minister (Rebuttal) | 3 minutes | <p>(a) Un débat parlementaire canadien sera composé de deux équipes de deux débatteurs chacune, du Président de la Chambre, d'un jury et de spectateurs qui constitueront la Chambre.</p> <p>(b) Les équipes sont le Gouvernement, qui défend la résolution et l'Opposition qui rejettent la motio.</p> <p style="padding-left: 20px;">(i) Le Gouvernement est formé du Premier Ministre et du Ministre du Gouvernement.</p> <p style="padding-left: 20px;">(ii) L'Opposition est formée du Membre de l'Opposition et du Chef de l'Opposition.</p> <p>(c) Les discours seront présentés dans cet ordre:</p> <table border="0" style="margin-left: 40px;"> <tr> <td>Premier ministre (discours constructif)</td> <td style="text-align: right;">5 minutes</td> </tr> <tr> <td>Membre de l'opposition</td> <td style="text-align: right;">8 minutes</td> </tr> <tr> <td>Ministre du gouvernement</td> <td style="text-align: right;">8 minutes</td> </tr> <tr> <td>Chef de l'opposition</td> <td style="text-align: right;">8 minutes</td> </tr> <tr> <td>Premier ministre (réfutation)</td> <td style="text-align: right;">3 minutes</td> </tr> </table> <p>(d) Les points d'information sont permis et encouragés.</p> <p style="padding-left: 20px;">(i) Les points d'information ne sont pas permis au cours de la première et dernière minute de chaque discours ainsi qu'au cours de la réfutation du Premier ministre.</p> <p>(e) Les points d'ordre et les questions privilèges sont des éléments du style parlementaire canadien qui permettent aux débatteurs de soulever des manquements aux règles ou un manque de respect envers un adversaire respectivement.</p> <p style="padding-left: 20px;">(i) Un débatteur peut se lever de façon impromptu, aussi souvent qu'il le souhaite et annoncer son intention de soulever un point d'ordre ou une question privilège. L'orateur doit s'interrompre et le chronométrateur arrête le chronomètre.</p> | Premier ministre (discours constructif) | 5 minutes | Membre de l'opposition | 8 minutes | Ministre du gouvernement | 8 minutes | Chef de l'opposition | 8 minutes | Premier ministre (réfutation) | 3 minutes |
| Prime Minister (Constructive)   | 5 minutes                     |           |                          |           |                        |           |                          |           |                           |           |   |   |           |                        |           |                          |           |                      |           |                               |           |
| Member of the Opposition  | 8 minutes                     |           |                          |           |                        |           |                          |           |                           |           |   |   |           |                        |           |                          |           |                      |           |                               |           |
| Minister for the Crown  | 8 minutes                     |           |                          |           |                        |           |                          |           |                           |           |   |   |           |                        |           |                          |           |                      |           |                               |           |
| Leader of the Opposition  | 8 minutes                     |           |                          |           |                        |           |                          |           |                           |           |   |   |           |                        |           |                          |           |                      |           |                               |           |
| Prime Minister (Rebuttal)   | 3 minutes                     |           |                          |           |                        |           |                          |           |                           |           |   |   |           |                        |           |                          |           |                      |           |                               |           |
| Premier ministre (discours constructif)   | 5 minutes                     |           |                          |           |                        |           |                          |           |                           |           |   |   |           |                        |           |                          |           |                      |           |                               |           |
| Membre de l'opposition  | 8 minutes                     |           |                          |           |                        |           |                          |           |                           |           |   |   |           |                        |           |                          |           |                      |           |                               |           |
| Ministre du gouvernement  | 8 minutes                     |           |                          |           |                        |           |                          |           |                           |           |   |   |           |                        |           |                          |           |                      |           |                               |           |
| Chef de l'opposition  | 8 minutes                     |           |                          |           |                        |           |                          |           |                           |           |   |   |           |                        |           |                          |           |                      |           |                               |           |
| Premier ministre (réfutation)   | 3 minutes                     |           |                          |           |                        |           |                          |           |                           |           |   |   |           |                        |           |                          |           |                      |           |                               |           |

- (ii) After a Point of Order or Privilege is given, the Speaker will rule on whether the point is well taken. The timekeeper then restarts the clock.
- (iii) A Point of Order will be well taken if it correctly indicates a breach of the rules of Canadian Parliamentary debate committed by any debater.
- (iv) A Point of Privilege will be well taken if the debater offering the Point correctly indicates that they have been insulted, slandered, misquoted, misrepresented, or referred to incorrectly. Misinterpreting a speaker's remarks is not grounds for a Point of Privilege.
- (f) Heckling is permitted during an opposing debater's speech provided it is pertinent, humorous, brief and infrequent.
  - (i) Heckling is permitted even in protected time and rebuttals.

## **2: Motion and Interpretation**

- (a) A Canadian Parliamentary motion is considered a bill before the House. It generally starts with "This house would", "This house believes that" or "This house supports". The motion may be a policy proposition.
- (b) The Prime Minister must provide a suitable set of definitions or model for the resolution.
  - (i) The interpretation of the motion must directly relate to the motion as stated. Where the motion leaves room for interpretation, the Prime Minister must keep with the inferred spirit of the motion.
  - (ii) The debate shall be assumed to take place in the Canadian House of Commons at the present time, though debaters are not assumed to be the particular politicians or parties currently in power or opposition.
- (c) If the Prime Minister's interpretation is wholly unreasonable or undeveloped, the Member of the Opposition may propose a reasonable interpretation of the motion and proceed to use this interpretation.
- (d) If the Opposition has challenged the Government interpretation of the resolution, the Minister for the Crown may justify and continue to use the Government's original interpretation.
- (e) The Government may choose to present a plan describing a significant change from the status quo. The plan should be shown to be feasible but does not need to be legal or constitutional.
  - (i) A plan must be fully outlined in the Prime

- (ii) Après la présentation du point d'ordre et de la question privilège, le Président de la Chambre accepte ou refuse la demande. Le chronométrateur démarre alors le chronomètre.
- (iii) Un point d'ordre sera recevable s'il démontre clairement un manquement à une règle du style parlementaire canadien.
- (iv) Une question privilège sera recevable si le débateur qui la soulève fait la démonstration claire qu'on lui a manqué de respect, insulté ou mal cité. Une mauvaise interprétation des paroles d'un orateur ne peut être l'objet d'une question privilège.
- (f) Le chahut est accepté durant le discours d'un adversaire dans la mesure où le commentaire est pertinent, humoristique, bref et pas trop fréquent.
  - (i) Le chahut est permis même durant le temps protégé.

## **2: Résolutions et interprétation**

- (a) Dans le style parlementaire canadien, un motion est considérée comme étant un projet de loi présenté devant la Chambre des Communes. Elle commence généralement par « Cette Chambre devrait... », « Cette Chambre croit que... », « Cette Chambre supporte l'idée que ... ». Cette motion pourrait être un énoncé de politique.
- (b) Le Premier ministre doit présenter une définition des termes et un plan.
  - (i) L'interprétation de la motion doit être directement reliée à la résolution telle que rédigée. Lorsque la motion laisse beaucoup de place à l'interprétation, le Premier ministre doit s'en tenir le plus possible à l'esprit de la résolution.
  - (ii) Le débat est présumé se dérouler à la Chambre des Communes, aujourd'hui, même les débatteurs ne sont pas reliés à un député ou à un partie politique actuellement au pouvoir ou dans l'opposition.
- (c) Si le Premier ministre soumet une interprétation vague ou incomplète, le membre de l'opposition peut soumettre une nouvelle interprétation et étayer sa preuve.
- (d) Si l'opposition conteste l'interprétation par le Gouvernement de la résolution, le ministre de la Couronne peut justifier et continuer d'utiliser l'interprétation originelle du Gouvernement.
- (e) Le Gouvernement peut alors choisir de présenter un plan décrivant une modification significative au statu quo. Le plan devrait être réalisable, mais il n'a pas à être légal ou constitutionnel.
  - (i) Un plan doit être pleinement énoncé dans le

Minister's constructive speech and fully described by the end of the Minister of the Crown's speech.

discours du premier ministre et décrit en détail avant la fin du discours du ministre du Gouvernement.

- (f) If the Government presents a plan, the Opposition may choose to present a counter-plan which must be significantly different than the Government plan, a significant change from the status quo, and feasible. A counter-plan generally provides an alternate way to achieve the aims the Government proposes.
- (i) A counter-plan must be fully outlined in the Member of the Opposition's speech.

- (f) Si le Gouvernement présente un plan, l'opposition peut choisir de présenter un contre-plan qui doit être significativement différent du programme du Gouvernement, une modification significative au statu quo et réalisable. Un contre-plan prévoit généralement une alternative visant à atteindre les objectifs que le Gouvernement se fixe.
- (i) Un contre-plan doit être décrit dans le discours du membre de l'opposition.

### **3: Speaker Roles**

- (a) In their constructive speech, the Prime Minister is responsible for clearly outlining up the Government interpretation of the resolution through definitions, a model or a plan, and introducing the Government case, including enough material for the refutation of the Member of the Opposition.
- (b) The Member of the Opposition is responsible for introducing an Opposition constructive case and providing rebuttal to the Prime Minister's arguments, as well as outlining a counter-plan if desired.
- (c) The Minister for the Crown is responsible for rebuilding and extending the Government case and providing rebuttal to the Member of the Opposition's arguments.
- (d) The Leader of the Opposition is responsible for rebuilding and extending the Opposition case and providing rebuttal to the Government case.
- (i) In the last few minutes of their speech, the Leader of the Opposition is responsible for summarizing the debate from the Opposition point of view. No new arguments or evidence may be introduced, though new material may be used in direct refutation.
- (e) In their rebuttal speech, the Prime Minister is responsible for summarizing the debate from the Government point of view. No new arguments or evidence may be introduced, though new material may be used in direct refutation.

### **3: Rôles de l'orateur**

- (a) Dans son discours, le premier ministre est responsable de décrire clairement l'interprétation de la résolution du point de vue du Gouvernement par des définitions, un modèle ou un plan et de présenter les arguments du Gouvernement, y compris les éléments nécessaires à la réfutation du membre de l'opposition.
- (b) Le membre de l'opposition est responsable de la présentation des arguments constructifs de l'opposition et de prévoir une réfutation aux arguments du premier ministre ainsi que l'énoncé d'un contre-plan, s'il y a lieu.
- (c) Le ministre du Gouvernement est responsable de la défense et de l'extension des arguments du Gouvernement et de la réfutation des arguments du membre de l'opposition.
- (d) Le chef de l'opposition est responsable de la défense et de l'extension des arguments de l'opposition et de la réfutation des arguments du Gouvernement.
- (i) Dans les dernières minutes de son discours, le chef de l'opposition est responsable de la récapitulation du débat du point de vue de l'opposition. Aucune nouvelle argumentation ou preuve ne peut être présentée bien qu'un nouvel élément puisse être utilisé dans la réfutation directe.
- (e) Dans son discours de réfutation, le premier ministre est responsable de la récapitulation du débat du point de vue du Gouvernement. Aucune nouvelle argumentation ou preuve ne peut être présentée bien qu'un nouvel élément puisse être utilisé dans la réfutation directe.

### **4: Style**

- (a) All remarks must be addressed through the speaker ("Mr./Madam Speaker"); thus debaters must refer to each other in the third person. Referring to another debater by title ("The Member of the Opposition") is encouraged, while referring to a debater by name is disallowed.
- (b) To speak in any capacity except heckling, debaters must rise and address themselves to the Speaker. The Speaker

### **4: Protocole**

- (a) Toutes les remarques doivent être transmises via le président ("Monsieur/Madame le président"); ainsi, les débatteurs doivent se référer l'un à l'autre à la troisième personne. Se référer à l'autre débatteur par son titre ("membre de l'opposition") est encouragé, alors que se référer au débatteur par son nom n'est pas permis.
- (b) Pour parler à quelque titre à l'exception du chahut, les débatteurs doivent se lever et s'adresser au président. Le

may recognize only one person to have the floor at one time.

- (c) Debaters shall not use unparliamentary language, which includes profanity, the suggestion that another member is dishonourable, and language that offends the dignity of the House or its members.

Président peut accorder uniquement le droit de parole à une personne à la fois.

- (c) Les débatteurs ne devront pas utiliser un langage non parlementaire, qui comprend les jurons, la suggestion qu'un autre membre ne soit pas honorable et le langage qui est contraire à la dignité de la Chambre ou de ses membres.

### *C. Cross-Examination Style*

### *C. Style contre-interrogatoire*

#### **1: Format**

- (a) A Cross-Examination debate shall consist of two teams of two debaters each, a moderator, an adjudicator or adjudication panel, and an audience.
- (b) The teams are the Affirmative, which supports the motion, and the Negative, which opposes it. Debaters are referred to by their team and position.
- (c) Speeches and cross-examinations shall be made in the following order and have the corresponding length:

First Affirmative constructive speech	5 minutes
First Neg. cross-examines First Aff.	3 minutes
First Negative constructive speech	5 minutes
Second Aff. cross-examines First Neg.	3 minutes
Second Affirmative constructive speech	5 minutes
Second Neg. cross-examines Second Aff.	3 minutes
Second Negative constructive speech	5 minutes
First Aff. cross-examines Second Neg.	3 minutes
Break	2 minutes
First Negative rebuttal speech	3 minutes
First Affirmative rebuttal speech	3 minutes
Second Negative rebuttal speech	3 minutes
Second Affirmative rebuttal speech	3 minutes

- (d) Cross-examination periods are periods for one debater, the “examiner”, to question an opposing debater, the “witness” in order to pursue lines of argument or elicit damaging admissions.

- (i) The examiner must only ask questions, which should be fair and relevant to the debate, but do not need to relate directly to the witness’s speech.
- (ii) The witness must answer all questions directly and honestly and may only object to answering a personal question. The witness may ask the examiner to clarify confusing questions.

#### **1: Format**

- (a) Un débat contre-interrogatoire devra comprendre deux équipes de deux débatteurs chacune, un modérateur, un arbitre ou un panel d'arbitres et un auditoire.
- (b) Les équipes sont l’Affirmative qui appuie la motion et la Négative qui s’y oppose. Les débatteurs réfèrent à leur équipe et à leur position.
- (c) Les discours et les contre-interrogatoires devront être faits selon l’ordre suivant et avoir la durée correspondante :

1er affirmatif (discours constructif)	5 minutes
1er négatif contre-interroge 1er affirmatif	3 minutes
1er négatif (discours constructif)	5 minutes
2e affirmatif contre-interroge 1er négatif	3 minutes
2e affirmatif (discours constructif)	5 minutes
2e négatif contre-interroge 2e affirmatif	3 minutes
2e négatif (discours constructif)	5 minutes
1er affirmatif contre-interroge 2e négatif	3 minutes
la pause	2 minutes
1er négatif (discours de réfutation)	3 minutes
1er affirmatif (discours de réfutation)	3 minutes
2e négatif (discours de réfutation)	3 minutes
2e affirmatif (discours de réfutation)	3 minutes

- (d) Les périodes de contre-interrogatoire sont des périodes pour un débatteur, «l’interrogateur» au cours desquelles il interroge le débatteur adverse, le «témoin» afin de poursuivre une argumentation ou d’obtenir des aveux préjudiciables.

- (i) L’interrogateur doit uniquement poser des questions qui devraient être justes et pertinentes au débat, mais elles n’ont pas à être reliées directement au discours du témoin.
- (ii) Le témoin doit répondre à toutes les questions directement et honnêtement et peut refuser de répondre à une question de nature personnelle. Le témoin peut demander à l’interrogateur de clarifier les questions confuses.

(iii) The examiner controls the cross-examination and may cut a witness short if the witness has had a reasonable opportunity to answer the question.

(iv) The moderator may, at the request of the examiner, order the witness to answer a question directly.

(e) There are no Points of Information in Cross-Examination debate. Heckling is not allowed.

(f) At the end of the debate each debater has an opportunity to point out any specific rules broken or remarks misconstrued by the opposing team. The accused debater is allowed a brief defence. No further debate is allowed.

## **2: Motion and Interpretation**

(a) A cross-examination motion is a statement of an issue of fact, value, prediction, explanation or interpretation. It generally starts with "Be it resolved that".

(b) The First Affirmative must define the key terms of the resolution.

(i) The definitions must directly relate to the motion as stated. Where the motion leaves room for interpretation, the definitions must keep with the inferred spirit of the motion.

(ii) Setting the debate in a place other than Canada or a time other than the present is not allowed.

(c) If the First Affirmative fails to define the terms of the resolution, or provides unreasonable definitions, the First Negative may provide reasonable definitions and proceed to use these definitions.

(d) If the Negative has challenged the definitions, the Second Affirmative may justify and continue to use the Affirmative's original definitions.

## **3: Speaker Roles**

(a) In their constructive speech, the First Affirmative is responsible for presenting the definitions and introducing the Affirmative case, including enough constructive material for the refutation of the First Negative.

(b) In their constructive speech, the First Negative is responsible for introducing the Negative case and providing rebuttal to the First Affirmative's points.

(c) In their constructive speeches, the second speakers for each team are responsible for rebuilding and extending

(iii) L'interrogateur contrôle le contre-interrogatoire et peut interrompre un témoin si ce dernier a eu suffisamment de temps pour répondre à la question.

(iv) Le modérateur peut, à la demande de l'interrogateur, ordonner au témoin de répondre directement à la question.

(e) Il n'y a aucune question d'information dans le débat contre-interrogatoire. Le chahut n'est pas permis.

(f) À la fin du débat, chaque débateur a l'occasion de signaler les règles qui ont été violées ou les remarques mal interprétées par l'équipe adverse. Le débateur accusé peut produire une brève défense. Aucun débat additionnel n'est permis.

## **2: Résolutions et interprétation**

(a) Une motion de contre-interrogatoire est l'énoncé d'un fait, d'une valeur, d'une prévision, d'une explication ou d'une interprétation. Elle débute généralement par « Il est résolu que ».

(b) Le premier discours affirmatif doit définir les termes clés de la résolution.

(i) Les définitions doivent être directement reliées à la motion telle qu'elle est énoncée. Alors que la motion se prête à diverses interprétations, les définitions doivent demeurer fidèles à l'esprit de la motion.

(ii) L'établissement d'un débat, ailleurs qu'au Canada ou à un moment autre que le présent, n'est pas permis.

(c) Si le premier discours affirmatif fait défaut de définir les termes de la résolution ou fournit des définitions déraisonnables, le premier discours négatif peut fournir des définitions raisonnables et continuer d'utiliser ces définitions.

(d) Si le premier discours négatif conteste les définitions, le second discours affirmatif peut justifier et continuer d'utiliser les définitions originelles du discours affirmatif.

## **3: Rôles de l'orateur**

(a) Dans son discours constructif, le premier orateur affirmatif est responsable de la présentation des définitions et des arguments affirmatifs, y compris suffisamment d'éléments constructifs pour la réfutation du premier négatif.

(b) Dans son discours constructif, le premier orateur négatif est responsable de la présentation des arguments négatifs et de la réfutation des points du premier affirmatif.

(c) Dans leurs discours constructifs, les seconds orateurs de chacune des équipes sont responsables de la défense et

the case of their side and refuting the opposing team's case.

- (d) In their reply speeches, the first speakers for each team are responsible for rebuilding the case of their side and refuting the case of the opposing team. No new arguments or evidence may be introduced, though new material may be used in direct refutation.
- (e) In their reply speeches, the second speakers for each team are responsible for summarizing the debate from their team's point of view. No new arguments or evidence may be introduced, though new material may be used in direct refutation.

**4: Style**

- (a) While speaking, debaters address themselves to the moderator or the audience ("ladies and gentlemen").
- (b) Debaters may refer to each other by name or position, and may refer to each other in the second person, especially during cross-examination.

de l'extension des arguments de leur côté et de la réfutation des arguments de l'équipe adverse.

- (d) Dans leurs discours de réplique, les premiers orateurs de chacune des équipes sont responsables de la défense des arguments de leur côté et de la réfutation des arguments de l'équipe adverse. Aucune nouvelle argumentation ou preuve ne peut être présentée bien qu'un nouvel élément puisse être utilisé dans la réfutation directe.
- (e) Dans leurs discours de réplique, les seconds orateurs de chacune des équipes sont responsables de la récapitulation du débat du point de vue de leur équipe. Aucune nouvelle argumentation ou preuve ne peut être présentée bien qu'un nouvel élément puisse être utilisé dans la réfutation directe.

**4: Protocole**

- (a) Pendant qu'ils parlent, les débatteurs s'adressent au modérateur ou à l'auditoire (« Mesdames, Messieurs »).
- (b) Les débatteurs peuvent se référer l'un à l'autre par leur nom ou leur fonction et peuvent se référer l'un à l'autre à la deuxième personne, particulièrement pendant le contre-interrogatoire.

***D. Canadian National Style***

***D. Style national canadien***

**1: Format**

- (a) A Canadian National debate shall consist of two teams of two debaters each, a moderator, an adjudicator or adjudication panel, and an audience.
- (b) The teams are the Proposition, which supports the motion, and the Opposition, which opposes it. Debaters are referred to by their team and position.
- (c) Speeches shall be made in the following order and have the corresponding length:
 

First Proposition (Constructive)	8 minutes
First Opposition (Constructive)	8 minutes
Second Proposition	8 minutes
Second Opposition	8 minutes
First Opposition (Rebuttal)	4 minutes
First Proposition (Rebuttal)	4 minutes
- (d) Points of Information are allowed and encouraged.
  - (i) The first and last minute of every speech as well both rebuttal speeches are protected time.
- (e) Heckling is not allowed.

**1: Format**

- (a) Un débat national canadien devra comprendre deux équipes de deux débatteurs chacune, un modérateur, un arbitre ou un panel d'arbitres et un auditoire.
- (b) Les équipes sont le Gouvernement qui appuie la motion et l'opposition qui s'y oppose. Les débatteurs réfèrent à leur équipe et à leur fonction.
- (c) Les discours devront être faits selon l'ordre suivant et avoir la durée correspondante :
 

le premier Gouvernement (constructive)	8 minutes
la première opposition (constructive)	8 minutes
le second Gouvernement	8 minutes
la seconde opposition	8 minutes
la première opposition (réfutation)	4 minutes
le premier Gouvernement (réfutation)	4 minutes
- (d) Les questions de renseignement sont permises et encouragées.
  - (i) La première et la dernière minute de chaque discours ainsi que les deux discours de réfutation sont des temps protégés.
- (e) Le chahut n'est pas permis.

## **2: Motion and Interpretation**

- (a) A Canadian National motion is a statement of substantive issue. It generally starts with “This house would”, “This house believes that” or “This house supports”.
- (b) The First Proposition must provide a suitable interpretation of the resolution by identifying the main issue of debate and providing a definition or model for the motion.
  - (i) The interpretation of the motion must directly relate to the motion as stated. Where the motion leaves room for interpretation, the First Proposition must keep with the inferred spirit of the motion.
  - (ii) In general, debates can be assumed to be set in Canada; restricting a debate that could apply nationally to a particular place is not allowed.
  - (iii) The interpretation must not narrow or broaden the motion; thus motions of general principle must be argued on the general principles but may be set within a Canadian context.
  - (iv) Setting a motion in a time other than the present is not allowed.
- (c) If the Proposition’s interpretation is wholly unreasonable or undeveloped, the First Opposition may propose a reasonable interpretation of the motion. The Opposition may proceed to use this interpretation, or continue to debate under the Proposition’s interpretation of the motion.
  - (i) If the Proposition has unreasonably narrowed the debate, the Opposition may debate a broader interpretation of the motion.
- (d) If the Opposition has challenged the Proposition's interpretation of the resolution, the Second Proposition may justify and continue to use the Proposition's original interpretation.

## **3: Team and Speaker Roles**

- (a) Both the Proposition and Opposition team must develop a case, a set of constructive arguments that form a logical and consistent whole and unified by a rationale for why the case proves or disproves the motion. Both teams must have a clear division of their case between their speakers.
  - (i) The case of the Opposition may present a positive choice distinct from the Proposition’s case, or just attack the case presented by the Proposition.

## **2: Résolutions et interprétation**

- (a) Une motion nationale canadienne est l'énoncé d'un point de point de fond. Elle débute généralement pas « Cette chambre voudrait », « Cette chambre pense que » ou « Cette chambre appuie ».
- (b) Le premier Gouvernement doit fournir une interprétation appropriée de la résolution en identifiant le point principal du débat et une définition ou un modèle pour la motion.
  - (i) L'interprétation de la motion doit être directement reliée à la motion telle qu'elle est énoncée. Alors que la motion se prête à diverses interprétations, le premier Gouvernement doit demeurer fidèle à l'esprit de la motion.
  - (ii) En règle générale, les débats se déroulent en principe au Canada; restreindre un débat qui peut s'appliquer à l'échelle nationale, à un endroit en particulier n'est pas permis.
  - (iii) L'interprétation ne doit pas restreindre ou élargir la motion; ainsi, les motions concernant un principe général doivent être argumentées à partir de principes généraux, mais peuvent être situées dans un contexte canadien.
  - (iv) L'établissement d'une motion, à un moment autre que le présent, n'est pas permis.
- (c) Si l'interprétation du Gouvernement est totalement déraisonnable ou non développée, la première opposition peut proposer une interprétation raisonnable de la motion. L'opposition peut continuer d'utiliser cette interprétation ou continuer le débat en tenant compte de l'interprétation proposée de la motion.
  - (i) Si le Gouvernement a de manière déraisonnable restreint le débat, l'opposition peut débattre une interprétation plus élargie de la motion.
- (d) Si l'opposition conteste l'interprétation proposée de la résolution, le second Gouvernement peut justifier et continuer d'utiliser l'interprétation originelle de le Gouvernement.

## **3: Rôles de l'équipe et des orateurs**

- (a) Les deux équipes de Gouvernement et d'opposition doivent développer une argumentation, présenter un ensemble d'arguments constructifs qui constituent un tout logique, cohérent et unifié par un exposé par lequel les arguments approuvent ou désapprouvent la motion. Les deux équipes doivent séparer clairement les arguments entre les orateurs.
  - (i) Les arguments de l'opposition peuvent présenter un choix positif, distinct des arguments du Gouvernement ou s'attaquer simplement aux arguments présentés dans la proposition.

- |   |  |
|---|--|
| <p>(b) In their constructive speech, the First Proposition is responsible for presenting a reasonable interpretation of the motion, outlining the entire Proposition case, announcing the case division between the speakers, and presenting their part of the Proposition case.</p> <p>(c) In their constructive speech, the First Opposition is responsible for responding to the Proposition case, outlining the entire Opposition case, announcing the case division between speakers, and presenting their part of the Opposition case.</p> <p>(d) The second speaker for each team is responsible for responding to the other team's case and continuing to present their team's case as outlined in the case division.</p> <p>(e) In their reply speeches, the first speakers from each team are responsible for summarizing the debate from their team's point of view. No new arguments or evidence may be introduced, though new material may be used in direct refutation.</p> | <p>(b) Dans son discours constructif, le premier Gouvernement est responsable de la présentation d'une interprétation raisonnable de la motion, décrivant tous les arguments de la proposition, annonçant la séparation des arguments entre les orateurs et présentant leur partie des arguments du Gouvernement.</p> <p>(c) Dans son discours constructif, la première opposition est responsable de la réplique aux arguments du Gouvernement, décrivant tous les arguments de l'opposition, annonçant la séparation des arguments entre les orateurs et présentant leur partie des arguments de l'opposition.</p> <p>(d) Le second orateur pour chaque équipe est responsable de la réplique aux arguments de l'autre équipe et la présentation des arguments de leur équipe tels qu'ils sont décrits dans la séparation des arguments.</p> <p>(e) Dans leurs discours de réplique, les premiers orateurs de chacune des équipes sont responsables de la récapitulation du débat du point de vue de leur équipe. Aucune nouvelle argumentation ou preuve ne peut être présentée bien qu'un nouvel élément puisse être utilisé dans la réfutation directe.</p> |
|---|--|

#### 4: **Style**

- (a) While a breadth of styles is acceptable in Canadian National debate, debaters generally address themselves to the moderator or the audience (“ladies and gentlemen”) and refer to other debaters in the third person.

#### 4: **Protocole**

- (a) Alors qu'une gamme de styles est acceptable dans un débat national canadien, les débatteurs s'adressent généralement au modérateur ou à l'auditoire (« Mesdames, Messieurs ») et se réfèrent l'un à l'autre à la troisième personne.

---

### *E. British Parliamentary Style*

---

---

### *E. Style parlementaire britannique*

---

#### 1: **Format**

- (a) A British Parliamentary debate shall consist of four teams of two debaters each, a Speaker of the House, a timekeeper, an adjudicator or adjudication panel, and an audience, which shall collectively be referred to as the “House”.
- (b) The teams are the Opening Government and Closing Government, which support the motion, and the Opening Opposition and Closing Opposition, which oppose it.
- (i) The Opening Government is comprised of the “Prime Minister” and the “Deputy Prime Minister”.
- (ii) The Opening Opposition is comprised of the “Leader of the Opposition” and the “Deputy Leader of the Opposition”.
- (iii) The Closing Government is comprised of the “Member for the Government” and the “Government Whip”.

#### 1: **Format**

- (a) Un débat parlementaire britannique devra comprendre quatre équipes de deux débatteurs chacune, un président de la Chambre, un chronométrateur, un arbitre ou un panel d'arbitres et un auditoire qui est collectivement appelée la “Chambre”.
- (b) Les équipes sont le gouvernement d'ouverture et le gouvernement de fermeture qui appuient la motion, et l'opposition d'ouverture et l'opposition de fermeture qui s'y opposent.
- (i) Le gouvernement d'ouverture comprend le “premier ministre” et le “vice-premier ministre”.
- (ii) L'opposition d'ouverture comprend le “chef de l'opposition” et le “leader adjoint de l'opposition”.
- (iii) Le gouvernement de fermeture comprend le “membre du gouvernement” et le “whip du gouvernement”.

(iv) The Closing Opposition is comprised of the “Member for the Opposition” and the “Opposition Whip”.

(c) Speeches shall be made in the following order and have the corresponding length:

Prime Minister	5 minutes
Leader of the Opposition	5 minutes
Deputy Prime Minister	5 minutes
Deputy Leader of the Opposition	5 minutes
Member for the Government	5 minutes
Member for the Opposition	5 minutes
Government Whip	5 minutes
Opposition Whip	5 minutes

(d) Points of Information are allowed and encouraged.

(i) The first and last 30 seconds of every speech are protected time.

(e) Heckling is not allowed.

## 2: Motion and Interpretation

(a) A British Parliamentary motion is considered a bill before the House. It generally starts with “This house would”, “This house believes that” or “This house supports”. The motion should be unambiguously worded and should reflect that British Parliamentary is an international style.

(b) The Prime Minister must provide a suitable set of definitions or model for the resolution.

(i) The interpretation of the motion must directly relate to the motion as stated. Where the motion leaves room for interpretation, the Prime Minister must keep with the inferred spirit of the motion.

(ii) The interpretation must set the debate in the present and in a place that another debater can reasonably be expected to have knowledge of.

(c) If all interpretations of the motion presented are wholly unreasonable or undeveloped, the first speaker of a team may propose a reasonable interpretation of the motion and proceed to use this interpretation. Teams should use the first reasonable interpretation of the motion to be presented in a round.

## 3: Team and Speaker Roles

(a) The Opening Government team is responsible for presenting and defending a clear and contentious case, including rebuttal of the Opening Opposition.

(iv) L'opposition de fermeture comprend le “membre de l'opposition” et le “whip de l'opposition”.

(c) Les discours devront être faits selon l'ordre suivant et avoir la durée correspondante :

le premier ministre	5 minutes
le chef de l'opposition	5 minutes
le vice-premier ministre	5 minutes
le leader adjoint de l'opposition	5 minutes
le membre du gouvernement	5 minutes
le membre de l'opposition	5 minutes
le whip du gouvernement	5 minutes
le whip de l'opposition	5 minutes

(d) Les questions d'information sont permises et encouragées.

(i) Les premières et dernières 30 secondes de chaque discours sont des temps protégés.

(e) Le chahut n'est pas permis.

## 2: Résolutions et interprétation

(a) Une motion parlementaire britannique est considérée comme un projet de loi devant la Chambre. Elle débute généralement par « Cette chambre voudrait », « Cette chambre pense que » ou « Cette chambre appuie ». La motion devrait être libellée de manière non ambiguë et devrait refléter que le parlementarisme britannique est un style international.

(b) Le premier ministre doit prévoir un ensemble approprié de définitions ou un modèle pour la résolution.

(i) L'interprétation de la motion doit être directement reliée à la motion telle qu'elle est énoncée. Alors que la motion se prête à diverses interprétations, le premier ministre doit demeurer fidèle à l'esprit de la motion.

(ii) L'interprétation doit situer le débat dans le présent et dans un lieu normalement connu des autres débatteurs.

(c) Si toutes les interprétations de la motion sont totalement déraisonnables ou non développées, le premier orateur d'une équipe peut proposer une interprétation raisonnable de la motion et continuer d'utiliser cette interprétation. Les équipes devraient utiliser la première interprétation raisonnable de la motion à être présentée dans une ronde.

## 3: Rôles de l'équipe et des orateurs

(a) L'équipe du gouvernement d'ouverture est responsable de la présentation et de la défense des arguments litigieux, y compris la réfutation de l'opposition d'ouverture.

- (i) The Prime Minister is responsible for presenting the Opening Government's definitions or model for the motion.
- (b) The Opening Opposition is responsible for opposing the case of the Opening Government with rebuttal and presenting an opposition case.
- (c) The closing teams have the responsibilities of extending and summarizing the debate as well as opposing the arguments on the opposite side of the debate. They may not present any material inconsistent with the opening team on their side.
  - (i) The first speaker for each closing team has the responsibility of presenting and defending a clear extension. This extension may be but is not limited to a previously undeveloped argument, a shift between philosophical and pragmatic arguments, or a case study.
  - (ii) The second speaker for each closing team has the responsibility of summarizing the debate from their team's point of view. New constructive material is discouraged in the Government Whip speech and disallowed in the Opposition Whip speech.

- (i) Le premier ministre est responsable de la présentation des définitions du gouvernement d'ouverture ou d'un modèle pour la motion.
- (b) L'opposition d'ouverture est responsable de l'opposition aux arguments du gouvernement d'ouverture avec la réfutation et la présentation des arguments de l'opposition.
- (c) Les équipes de fermeture ont la responsabilité de l'extension et de la récapitulation du débat ainsi que de l'opposition aux arguments de la partie adverse du débat. Ils ne peuvent pas présenter quelque élément incohérent avec l'équipe d'ouverture de leur côté.
  - (i) Le premier orateur pour chaque équipe de fermeture est responsable de la présentation et de la défense d'une extension claire. Cette extension peut ne pas se limiter à un argument non développé précédemment, à une rupture entre les arguments philosophiques et pragmatiques ou à une étude de cas.
  - (ii) Le second orateur pour chacune des équipes de fermeture est responsable de la récapitulation du débat du point de vue de leur équipe. Tout nouvel élément constructif est déconseillé dans le discours du whip du gouvernement et non permis dans le discours du whip de l'opposition.

**4: Style**

- (a) While a breadth of styles is acceptable in British Parliamentary debate, debaters generally address themselves to the speaker ("Mr./Madam Speaker") and refer to other debaters in the third person.

**4: Protocole**

- (a) Alors qu'une gamme de styles est acceptable dans un débat parlementaire britannique, les débatteurs s'adressent généralement au président (« Monsieur, Madame ») et réfèrent aux autres débatteurs à la troisième personne.

***F. World Schools Style***

***F. Style mondial scolaire***

**1: Format**

- (a) A World Schools debate shall consist of two teams of three debaters each, a moderator, an adjudicator or adjudication panel, and an audience.
- (b) The teams are the Proposition, which supports the motion, and the Opposition, which opposes it. Debaters are referred to by their team and position.
- (c) Speeches shall be made in the following order and have the corresponding length:

First Proposition	8 minutes
First Opposition	8 minutes
Second Proposition	8 minutes
Second Opposition	8 minutes
Third Proposition	8 minutes
Third Opposition	8 minutes

**1: Format**

- (a) Un débat de style mondial devra comprendre deux équipes de trois débatteurs chacune, un modérateur, un arbitre ou un panel d'arbitres et un auditoire.
- (b) Les équipes sont le Gouvernement qui appuie la motion et l'opposition qui s'y oppose. Les débatteurs réfèrent à leur équipe et à leur fonction.
- (c) Les discours devront être faits selon l'ordre suivant et avoir la durée correspondante :

le premier Gouvernement	8 minutes
la première opposition	8 minutes
le deuxième Gouvernement	8 minutes
la deuxième opposition	8 minutes
le troisième Gouvernement	8 minutes
la troisième opposition	8 minutes

Opposition Reply 4 minutes  
Proposition Reply 4 minutes

la réplique de l'opposition 4 minutes  
la réplique du Gouvernement 4 minutes

(d) Reply speeches shall be given by the first or second speaker for the corresponding team.

(d) Les discours de réplique devront être donnés par le premier ou le second orateur pour l'équipe correspondante.

(e) Points of Information are allowed and encouraged.

(e) Les questions d'information sont permises et encouragées.

(i) The first and last minute of every speech as well as both reply speeches are protected time.

(i) La première et la dernière minute de chaque discours ainsi que les deux discours de réplique sont des temps protégés.

(f) Heckling is not allowed.

(f) Le chahut n'est pas permis.

## 2: Motion and Interpretation

## 2: Résolutions et interprétation

(a) A Worlds Style motion is a statement of principle or a very broad policy proposal. It generally starts with "This house would", "This house believes that" or "This house supports".

(a) Une motion de style mondial est un énoncé de principe ou un projet de politique très vaste. Elle débute généralement par « Cette chambre voudrait », « Cette chambre pense que » ou « Cette chambre appuie ».

(b) The Proposition must provide a suitable interpretation of the resolution by identifying the main issue of debate and providing a definition or model for the motion.

(b) Le Gouvernement doit fournir une interprétation appropriée de la résolution en identifiant le point principal du débat et une définition ou un modèle pour la motion.

(i) The interpretation of the motion must directly relate to the motion as stated. Where the motion leaves room for interpretation, the Proposition must keep with the inferred spirit of the motion.

(i) L'interprétation de la motion doit être directement reliée à la motion telle qu'elle est énoncée. Alors que la motion se prête à diverses interprétations, le Gouvernement doit demeurer fidèle à l'esprit de la motion.

(ii) The interpretation must not narrow or broaden the motion; thus motions of general principle must be argued on the general principles.

(ii) L'interprétation ne doit pas circonscrire ou élargir la motion; ainsi, les motions concernant un principe général doivent être argumentées sur la base de principes généraux.

(iii) Setting a motion that could apply more generally in a particular place or a time other than the present is not allowed.

(iii) L'établissement d'une motion, qui pourrait s'appliquer plus généralement à un endroit particulier ou à un moment autre que le présent, n'est pas permis.

(c) If the Proposition's interpretation is wholly unreasonable or undeveloped, the First Opposition may propose a reasonable interpretation of the motion. The Opposition may proceed to use this interpretation, or continue to debate under the Proposition's interpretation of the motion.

(c) Si l'interprétation de le Gouvernement est totalement déraisonnable ou non développée, la première opposition peut proposer une interprétation raisonnable de la motion. L'opposition peut continuer d'utiliser cette interprétation ou continuer le débat en en tenant compte de l'interprétation proposée de la motion.

(i) If the Proposition has unreasonably narrowed the debate, the Opposition may debate a broader interpretation of the motion.

(i) Si le Gouvernement a de manière déraisonnable restreint le débat, l'opposition peut débattre une interprétation plus élargie de la motion.

(d) If the Opposition has challenged the Proposition's interpretation of the resolution, the Proposition may justify and continue to use their original interpretation.

(d) Si l'opposition conteste l'interprétation proposée du Gouvernement, le Gouvernement peut justifier et continuer d'utiliser leur interprétation originelle.

## 3: Team and Speaker Roles

## 3: Rôles de l'équipe et des orateurs

(a) Both the Proposition and Opposition team must develop a case, a set of constructive arguments that form a

(a) Les équipes de Gouvernement et d'opposition doivent développer une argumentation, un ensemble

logical and consistent whole and unified by a rationale for why the case proves or disproves the motion. Both teams must have a clear division of their case between their speakers.

- (i) The case of the Opposition may present a positive choice distinct from the Proposition's case, or just attack the case presented by the Proposition.
- (b) The First Proposition is responsible for presenting a reasonable interpretation of the motion, outlining the Proposition case, announcing the case division between the speakers, and presenting their part of the Proposition case.
- (c) The First Opposition is responsible for responding to the Proposition case, outlining the Opposition case, announcing the case division between speakers, and presenting their part of the Opposition case.
- (d) The second speaker for each team is responsible for responding to the other team's case and continuing to present their team's case as outlined in the case division.
- (e) The third speaker for each team is responsible for summarizing the clash in the debate and deepening the analysis.
- (f) The reply speakers are responsible for summarizing the debate from their team's point of view. No new arguments or evidence may be introduced, though new material may be used in direct refutation.

#### **4: Style**

- (a) While a breadth of styles is acceptable in World Schools debate, debaters generally address themselves to the moderator or the audience ("ladies and gentlemen") and refer to other debaters in the third person.

d'arguments constructifs qui constituent un tout logique, cohérent et unifié par un exposé par lequel les arguments approuvent ou désapprouvent la motion. Les deux équipes doivent séparer clairement leurs arguments entre leurs orateurs.

- (i) Les arguments de l'opposition peuvent présenter un choix positif distinct des arguments du Gouvernement ou s'attaquer simplement aux arguments présentés par la proposition.
- (b) Le premier Gouvernement est responsable de la présentation d'une interprétation raisonnable de la motion, décrivant les arguments du Gouvernement, annonçant la séparation des arguments entre les orateurs et présentant leur partie des arguments du Gouvernement.
- (c) La première opposition est responsable de la réplique aux arguments du Gouvernement, décrivant les arguments de l'opposition, annonçant la séparation des arguments entre les orateurs et présentant leur partie des arguments de l'opposition.
- (d) Le second orateur pour chaque équipe est responsable de la réplique aux arguments de l'autre équipe et de la présentation des arguments de leur équipe tels qu'ils sont décrits dans la séparation des arguments.
- (e) Le troisième orateur pour chaque équipe est responsable de la récapitulation de l'affrontement et de l'approfondissement de l'analyse.
- (f) Les orateurs de la réplique sont responsables de la récapitulation du débat du point de vue de leur équipe. Aucune nouvelle argumentation ou preuve ne peut être présentée bien qu'un nouvel élément puisse être utilisé dans la réfutation directe.

#### **4: Protocole**

- (a) Alors qu'une gamme de styles est acceptable dans un débat de style mondial, les débatteurs s'adressent généralement au modérateur ou à l'auditoire (« Mesdames, Messieurs ») et se réfèrent l'un à l'autre à la troisième personne.

## *Section 2: Judges' Guide / Guide pour les juges*

<p><b><i>A. Introduction: what is judging?</i></b></p>	<p><b><i>A. Introduction au rôle de juge</i></b></p>
<p>The basic task of judges is to listen to and evaluate a round of debate. This evaluation takes two forms: giving critical feedback to debaters, and scoring debaters on a numerical scale. Debaters evaluate themselves and improve their skills by using the comments and scores of judges, so judges are a crucial part of the National Seminar.</p> <p>Due to this, the Seminar owes judges three things. The first is coffee. The second is our thanks—so, here's a huge thanks in advance for the commitment and work you will put into the Seminar. The third is guidance on how to judge. This document will guide you through the process and elements of judging.</p>	<p>La tâche fondamentale des juges est d'écouter et d'évaluer une ronde de débat. Cette évaluation prend deux formes : faire part de leurs réactions aux débatteurs et noter les débatteurs sur une échelle numérique. Les débatteurs s'évaluent eux-mêmes et améliorent leurs habiletés en utilisant les commentaires et les pointages des juges; ainsi, les juges sont une partie essentielle du séminaire national.</p> <p>Pour cette raison, le séminaire doit apporter aux juges trois choses. La première est le café. La deuxième est nos remerciements — ainsi, voici mes meilleurs remerciements à l'avance pour votre dévouement et le travail qui a été accompli tout au cours du séminaire. La troisième est les conseils quant à la façon de juger. Le présent document vous guidera à travers le processus et les éléments de l'évaluation.</p>
<p><b><i>B. The Judging Process</i></b></p>	<p><b><i>B. Le processus de jugement</i></b></p>
<p><b>1: <u>Before the debate: points to consider</u></b></p> <p>Even before debates begin, judges have a role. Please read this guide carefully along with any other material provided. Please carefully listen to the judges briefing for each style of debate—there will be style-specific information presented there that is not contained in this guide.</p> <p>You should also keep a few things in mind throughout the National Seminar.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A debater is not judged on the strength of their position, but on the strength of their argument. Leave your biases at the door with your coat, and get ready to judge debates based on the speeches given, not your personal opinions.</li> <li>- The Seminar is about individual debaters, so all evaluation is of individuals, not teams.</li> <li>- The Seminar introduces debaters (and judges!) to varied and new styles of debate, so while all participants have some debate experience, they will not all be experts in the styles you are judging.</li> <li>- You may judge both prepared and impromptu debates. Debaters should be expected to present significant evidence and well-prepared arguments for prepared topics, while less evidence should be expected for impromptu topics.</li> </ul>	<p><b>1: <u>Avant le débat : remarques</u></b></p> <p>Même avant que le débat débute, le juge a un rôle à jouer. Veuillez lire attentivement le présent guide ainsi que toute la documentation qui est fournie. Veuillez lire attentivement aux juges un bref aperçu de chaque style de débat — il y aura de l'information spécifique qui n'est pas présentée dans ce guide.</p> <p>Vous devriez également garder quelques éléments à l'esprit tout au long du séminaire national.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un débatteur n'est pas évalué sur la force de sa position, mais sur la force de son argumentation. Laissez vos préjugés au vestiaire avec votre manteau et soyez prêt(e) à juger les débats en fonction des discours prononcés et non de vos opinions personnelles.</li> <li>- Le séminaire concerne les débatteurs individuellement; ainsi, toute l'évaluation porte sur les individus et non sur l'équipe.</li> <li>- Le séminaire présente aux débatteurs (et aux juges!) des styles de débat variés et nouveaux; ainsi, alors que tous les participants ont de l'expérience en matière de débats, ils ne sont pas tous experts des styles que vous aurez à évaluer.</li> <li>- Vous aurez à évaluer des débats préparés et improvisés. Les débatteurs doivent présenter des preuves significatives et des arguments bien étayés pour les sujets qui ont été préparés, alors que les sujets improvisés ne requièrent pas les mêmes</li> </ul>

On a technical note, please fill out the ballot completely and legibly for each debate, as we need all the information to properly tabulate the results.

## **2: During the debate: listening and note-taking**

During a debate, judges should actively listen to all debaters. Make sure that you can hear and understand the speaker, and let them know if you cannot.

Judges should take notes sufficient to follow the argumentation and remember an entire debate even after it happens. One good note-taking technique is to “flow” a debate, which visually charts the course of arguments in the round. This is done by separating a page into columns for each speaker; in each column a speaker's constructive arguments are noted, and their rebuttal is written with an arrow to the argument being refuted.

It is always tempting to form impressions of debaters based solely on their public speaking skill, and though this is a component of debating, judges must resist such a shallow evaluation of debaters. During the debate, ask yourself questions such as “how did she engage with the round?” or “how did he substantiate that argument?”

## **3: After the debate: conferral**

It is up to the Seminar host whether to allow judges to confer after debates. If it is allowed, you should follow these directions when debaters leave the room after a debate.

The goal of conferral is to ensure judges are consistent in applying the judging criteria and to correct any misconceptions; it is not to achieve a consensus on individual scores. Panels should confer for 5 to 10 minutes, with the most experienced judge (or the designated chair) leading the discussion.

Judges should review their notes and collect their thoughts, then discussion should start with the least experienced judge. In reverse order of experience, each judge should explain the factors they felt were important in the debate, and their ranking of speakers and range of scores. If you are not sure of your rankings or scores or if you want an explanation or clarification, please bring this up.

In cases where judges disagree, we rely upon the chair to handle the situation on a case-by-case basis. In cases where disparity between judges is small, judges should agree to disagree. However, if one judge's scoring—or more importantly, the way they see the debate—is way out of line with the rest of the panel, then it is likely they misunderstand something. In this situation, the panel should continue to

## **obligations en matière d'arguments.**

Veillez remplir le bulletin complètement et lisiblement pour chaque débat, étant donné que nous avons besoin de toute l'information pour comptabiliser correctement les résultats.

## **2: Pendant le débat : écoute et prise de notes**

Durant le débat, les juges devraient écouter attentivement tous les débatteurs. Ils doivent s'assurer de bien entendre et de comprendre l'orateur et de le lui faire savoir si ce n'est pas le cas.

Les juges devraient prendre des notes suffisantes pour suivre l'argumentation et ainsi se souvenir de tout le débat, même une fois qu'il sera terminé. Une bonne technique de prise de notes consiste à rapporter un débat en suivant visuellement le fil des arguments dans la ronde. Ceci se fait en séparant une page en colonnes pour chaque orateur. Dans chaque colonne, les arguments constructifs de l'orateur sont notés et leur réfutation est écrite avec une flèche vers l'argument qui est réfuté.

Il est toujours tentant de se forger des impressions des débatteurs en se basant uniquement sur leur habileté à parler en public et, bien qu'il s'agisse d'un élément d'un débat, les juges doivent résister à une telle évaluation artificielle des débatteurs.

## **3: Après le débat : concertation**

Il revient à l'hôte du séminaire de permettre aux juges de délibérer après les débats. Si ceci est permis, vous devriez suivre des consignes lorsque les débatteurs quittent la salle après un débat.

L'objectif de la délibération est de s'assurer que les juges appliquent de façon uniforme les critères en matière d'évaluations et de corriger toute idée fautive. Le but n'est pas d'avoir un consensus sur les pointages individuels. Les panels devraient délibérer pendant 5 à 10 minutes, avec le juge le plus expérimenté (ou le président désigné) qui dirige la discussion.

Les juges devraient revoir leurs notes et rassembler leurs pensées, puis la discussion devrait débiter avec le juge le moins expérimenté. En ordre d'expérience inversée, chaque juge devrait expliquer les facteurs importants qu'ils ont retenus au cours du débat, le rang qu'ils donnent aux débatteurs ainsi que l'échelle de pointage. Si vous n'êtes pas certain(e) des rangs ou des pointages accordés ou si vous souhaitez avoir une explication ou une clarification, veuillez le mentionner.

Dans le cas où les juges ne sont pas d'accord entre eux, nous comptons sur le président pour gérer la situation au cas par cas. Dans le cas où l'écart entre les juges est minime, les juges devraient accepter de ne pas être du même avis. Cependant, si un pointage de l'un des juges ou plus important encore, si la façon dont ils voient le débat est complètement différente du reste du panel, il y a sûrement

discuss so the misconception is cleared up.

#### **4: Giving critical feedback**

An often-overlooked part of judging is the feedback judges give to debaters verbally and on the ballot. This is one mechanism by which debaters improve themselves round-to-round and after the Seminar, and so feedback is very important in realizing the educational goals of the Seminar.

Please give feedback on all aspects of the round, not just presentation. Too often, debaters engage in a thoughtful, deep debate round only to have judges ignore the gist of the debate and comment that one speaker spoke too slowly, another had her hands in her pockets, and a third should have dressed better. Making remarks solely on presentation signals to debaters that you did not understand the debate, and they will assign little weight to your remarks.

In order to help you comment on all aspects of the round, the ballot separates judges' comments into categories. There is an explanation of these categories in the "What to look for" section—try to use these ideas in your verbal feedback as well.

Also, keep in mind that we mean critical in the sense of 'involving analysis' rather than 'disapproving'. Please be constructive in your analysis: be positive, and if possible provide avenues for improvement. Also, be fair: recognize good or great speeches, and try to portion your time evenly. Please do not tell debaters their scores. Finally, be brief.

#### **5: Scoring a Debate**

Assigning scores to each speaker in the debate deserves careful consideration. Judges are asked to give a holistic score which takes into account all aspects of debate—this is not merely a score for style. You should consult your comments on the ballot in determining your scores.

Judges should follow a top-down procedure for arriving at scores:

- (a) Optionally, rank teams in the debate.
- (b) Rank speakers by their performance—ties are acceptable.
- (c) Decide where the top and bottom speakers in the round fit in the scoring range, creating a bracket of scores for the round.

quelque chose qui n'a pas été bien comprise. Dans une telle situation, le panel devrait continuer de délibérer de manière à dissiper l'idée reçue.

#### **4: Critique constructive**

Une partie souvent négligée de l'évaluation est les réactions dont les juges font part aux débatteurs oralement ou sur le bulletin. Ceci constitue un mécanisme par lequel les débatteurs s'améliorent de ronde en ronde et après le séminaire; ainsi, les réactions sont très importantes dans l'atteinte des objectifs pédagogiques du séminaire.

Veillez faire part de vos réactions sur tous les aspects de la ronde. Il arrive trop souvent que les débatteurs s'engagent dans une ronde de débat réfléchi alors que les juges vont ignorer le point principal du débat et déclarer que l'un des orateurs a parlé trop lentement, qu'un autre avait les mains dans les poches et qu'un troisième aurait dû s'habiller un peu mieux. Le fait de commenter uniquement la présentation indique aux débatteurs que vous n'avez pas compris le débat, et ils accorderont peu de poids à vos commentaires.

Afin de vous aider dans vos commentaires quant à tous les aspects du débat, le bulletin sépare les commentaires des juges en catégories. Il existe une explication à ces catégories au chapitre intitulé "Ce que vous devez rechercher" — essayez de vous servir également de ces idées dans vos réactions verbales.

Vous devez également garder à l'esprit le sens critique, à savoir qu'il s'agit d'une analyse de la participation et non d'une désapprobation. Veuillez apporter des éléments constructifs dans votre analyse; apportez des éléments positifs et fournissez des pistes d'amélioration; également, soyez juste: reconnaissez les bons et les excellents discours et essayez de répartir votre temps de manière uniforme; veuillez ne pas informer les débatteurs de leurs pointages; enfin, soyez brefs.

#### **5: Évaluation du débat**

Le fait d'assigner une note à chaque orateur du débat mérite une appréciation réfléchie. Les juges doivent donner un pointage holistique qui tient compte de tous les aspects du débat — ceci n'est pas un simple pointage pour un exercice de style. Vous devriez consulter vos commentaires sur le bulletin pour déterminer vos pointages.

Les juges devraient suivre une procédure directive dans leur détermination des pointages :

- (b) en option, assignez un rang aux équipes qui font partie du débat;
- (c) assignez un rang aux orateurs en fonction de leur performance — les égalités ne sont pas acceptables;
- (d) déterminez si les orateurs en tête et à la queue s'insèrent dans la gamme de pointage, créant ainsi une fourchette de pointages pour la ronde;

(d) Assign scores for the other speakers in the round.

Following the scoring range described below is of top importance. Without this standard, the inconsistency of scores would undermine the learning experience for debaters: a debater who receives scores of 82, 91 and 74 for a speech will leave the debate with a low opinion of her judges, and will learn nothing, while a debater who receives scores of 83, 83 and 85 will see meaningful consistency in the judges' marks and use this to improve.

(e) assignez des pointages aux autres orateurs de la ronde.

Le suivi de la gamme de pointage susmentionnée est de toute première importance. Sans cette norme, le manque d'uniformité dans les pointages n'apporterait aucune expérience d'apprentissage aux débatteurs : un débatteur qui reçoit des pointages de 82, 91 et 74 pour un discours quitterait le débat avec une piètre opinion de ses juges et n'apprendrait rien, alors que celui qui recevrait des pointages de 83, 83 et 85 apprécierait l'uniformité des pointages des juges et s'en servirait pour s'améliorer.

### ***C. The Scoring Range***

The scoring range is from 80 – 95, with an expected average of 87.5. Most speeches should be in the 85 – 90 range, indicated in italics.

80 This score is reserved for offensive speeches and requires consultation with the chief adjudicator.

81-82 This speech was lacking in some elements and was likely short; the debater shows promise but needs improvement.

83-84 This speech has one or two points that may be relevant but were not organized or analysed particularly well. The speech may have been missing elements such as rebuttal. The speaker was hesitant and lacked confidence.

85-86 *This is an average speech. This speaker made some decent points, though may have failed to explain the points sufficiently or rebut opposing arguments. Their delivery was reasonable but didn't stand out. Overall the speech contributes to the round.*

87-88 *This is a fair speech—the speaker has done everything necessary. The speaker made some good arguments that were presented in a fairly clear fashion, reasonably important to the round and included rebuttal. However, their speech doesn't clearly set them apart from the rest of the debaters.*

89-90 *This is a good speech. This speaker covered all the basics, and had something unique: a style that set them apart from the crowd or an argument that was intellectually stimulating. If this speech is normal for the speaker, they should be among the top several speakers at the Seminar.*

91-92 This is a strong speech; it has strong delivery and substance, and hits the main points of the debate. You are intellectually stimulated by the speaker's

### ***C. La gamme de pointage***

La gamme de pointage est de 80 – 95, avec une moyenne attendue de 87,5. La plupart des discours devraient être dans la gamme de 85 – 90, tel qu'il est indiqué en italique.

80 Ce pointage est réservé aux discours offensifs et exige la consultation avec l'arbitre en chef.

81-82 Ce discours manquait certains éléments et était sans doute trop court; le débatteur a fait preuve de talent, mais il doit s'améliorer.

83-84 Ce discours comporte un ou deux points qui peuvent être pertinents, mais ils n'ont pas été structurés ou analysés de manière particulièrement réussie. Le discours peut avoir manqué certains éléments comme la réfutation. L'orateur était hésitant et manquait de confiance.

85-86 *Ceci est un discours moyen. Cet orateur a soulevé certains points importants bien qu'il n'ait pas réussi à expliquer clairement les points ou à réfuter les arguments adverses. Leur débit était raisonnable, mais il n'a pas attiré l'attention. En règle générale, le discours a contribué à la ronde*

87-88 *Le discours a été honnête — l'orateur a apporté tous les éléments requis. L'orateur a soulevé certains bons arguments qui ont été présentés de manière plutôt claire, contribuant de façon raisonnablement importante à la ronde et comprenant une réfutation. Cependant, son discours ne se distingue pas clairement de ceux des autres débatteurs.*

89-90 *Ceci est un bon discours. Cet orateur a couvert tous les points de base et a apporté des éléments uniques : un style qui se distingue des autres de la foule ou un argument qui est intellectuellement stimulant; si ce discours est normal pour l'orateur, il sera alors parmi les meilleurs débatteurs du séminaire.*

91-92 Ceci est un discours fort; le débit et le contenu sont forts et il aborde les points principaux du débat. Vous êtes stimulé(e) intellectuellement par les

arguments and engaged by their style. This speaker is in the hunt for top speaker in the Seminar.

93-94 This speech is remarkable, with a fully engaging delivery and intellectually stimulating, nuanced argument that shows the speaker has an excellent grasp on the debate. You find yourself reconsidering previously held opinions because of this speech. This speaker should be the top speaker at the Seminar.

95 This speech is the best one at the Seminar, with superlative delivery and substance. The debate was phenomenal, and this speaker clearly stood out. You feel privileged for having seen it. This score requires consultation with the chief adjudicator.

arguments de l'orateur et son style retient votre attention. Cet orateur veut arriver en tête des orateurs du séminaire

93-94 Ce discours est remarquable, avec un débit qui retient pleinement l'attention, qui est intellectuellement stimulant, qui est nuancé dans ses arguments et qui démontre une parfaite maîtrise du débat. Vous allez revoir vos opinions reçues à cause de ce discours. Cet orateur devrait arriver en tête des orateurs du séminaire.

95 Ce discours est le meilleur entendu jusqu'à maintenant, avec un débit et un contenu exceptionnels. Le débat a été phénoménal et l'orateur s'est clairement distingué des autres. Vous êtes privilégié(e) d'avoir eu la chance de l'entendre. Ce pointage exige une consultation avec l'arbitre en chef.

### ***D. What to Look For***

These criteria should not be seen as mutually exclusive categories, but as sometimes overlapping facets which judges should consider in evaluating the debate. They are meant to work with the scoring range, and should be considered in balance with each other, and taken with a dose of good sense. Remember that debates should not generally be decided on a single criterion, but on the balance of all criteria.

#### **1: Motions**

Although each style has a slightly different approach to the interpretation of a motion—for example, in Canadian Parliamentary style the Government may propose a specific plan, while in World Schools Style teams must debate in generalities—in general, the case presented must be a reasonably direct interpretation of the resolution.

In good, clear debates, the interpretation of the motion is clear and agreed on by all debaters, and thus is not a deciding factor in judging. It is in unclear, muddy debates that this comes into the evaluation. Since it is the responsibility of the first speaker in the debate to set out a clear case or definitions, judges should penalize this speaker for messy debates unless the confusion is clearly caused by another speaker.

#### **2: Engagement**

The difference between a debate and a collection of public speeches is that all speeches in a debate engage with each other and with the central contentions in the round. This is a

### ***D. Éléments à observer***

Ces critères ne devraient pas être considérés comme des catégories mutuellement exclusives, mais comme des aspects qui se chevauchent, dont les juges devraient tenir compte dans leur évaluation du débat. Ils doivent être intégrés à la gamme de pointage et devraient être considérés en fonction de l'équilibre des critères et évalués avec un peu de bon sens. Rappelez-vous que les débats ne devraient pas être décidés en fonction d'un seul critère, mais avec un équilibre de tous les critères.

#### **1: La résolution**

Bien que chaque style ait une démarche quelque peu différente de l'interprétation d'une motion, par exemple, dans le style parlementaire canadien, le Gouvernement peut proposer un programme spécifique, alors que les équipes qui participent à des débats internationaux entre écoles doivent débattre de généralités, les arguments présentés doivent être en lien raisonnablement direct avec l'interprétation de la résolution.

Durant les bons débats clairs, l'interprétation de la motion est claire et est acceptée par tous les débatteurs. Ainsi, elle ne constitue pas un facteur décisif dans l'évaluation. Dans les débats boueux, incertains, l'interprétation joue un rôle dans l'évaluation. Étant donné qu'il est de la responsabilité du premier orateur de présenter des arguments ou des précisions clair(e)s, les juges devraient pénaliser cet orateur qui embrouille les débats, à moins que la confusion ne soit causée par un autre orateur.

#### **2: La prise de position**

La différence entre un débat et un éventail de discours publics est que tous les discours qui font partie d'un débat retiennent l'attention par les assertions centrales dans la

key aspect of debate which should weigh highly in judge's considerations.

The first way to engage with the round is by having constructive arguments that are important, that is, they really help support the resolution. For example, in a debate about the French headscarf ban, an argument about the risk of sunburn from uncovered heads isn't very important, while an argument about religious freedoms in the context of clothing certainly is, and goes a lot further to engaging in the round. Deciding what arguments are important is a subjective call the judges have to make, but can be influenced by how much time the debaters spend on various contentions.

The second—and absolutely necessary—way to engage in a debate round is to clash with the opposing team's arguments. It is important for all speeches (except the first speech in the round) to have some refutation. Debaters should engage with the opposition's entire case by clashing with the main arguments rather than refuting just examples. In a debate about legalizing prostitution, for example, the opposition may claim that legalization raises the prevalence of prostitution, using the Netherlands as an example. Rather than going after that one example, a more effective clash for the government is to attack the point directly, perhaps by refuting the assumption that more prostitution is a bad thing, if living and working conditions for sex workers improve as a result.

This criterion is similar to the World Schools style category of Strategy, although that category additionally contains criteria for the timing and structure of a speech which are not as critical to be considered at the Seminar.

### 3: Argument

Arguments are the reasons why we should believe one side of the resolution, and so they are the basic units of a debate. However, not all arguments are made equal, and arguments have to be weighed by judges on how convincing they are. Here are three simple criteria for an argument to be convincing: it must be logical, intact, and important.

*Logical:* the argument must make sense. If a speaker proposes to assassinate a foreign dictator and argues that it will increase tax revenue, they have to connect the dots between assassination and taxation. In the likely event they cannot logically connect their argument to their position, their argument is unconvincing, and does not help the speaker in the round. The argument also should be supported by appropriate and accurate evidence;

ronde. Il s'agit là d'un aspect clé du débat qui devrait faire l'objet d'une considération appréciable de la part des juges.

La première façon de retenir l'attention dans une ronde est de présenter des arguments constructifs qui sont importants, c'est-à-dire qu'ils viennent appuyer réellement la résolution. Par exemple, dans un débat autour de l'interdiction de porter le voile en France, un argument portant sur le risque d'insolation sur les têtes non couvertes n'est pas un élément important, alors qu'un argument sur les libertés religieuses dans le contexte d'habillement retiendra davantage l'attention dans la ronde. Le fait de décider de l'importance d'un argument est un élément subjectif sur lequel les juges seront appelés à trancher, mais ils pourront être influencés par la durée que les débatteurs consacreront aux diverses assertions.

La seconde façon — qui est absolument nécessaire — pour retenir l'attention dans un débat est d'être en désaccord avec les arguments de l'équipe adverse. Il est important que tous les débats (à l'exception du premier discours d'une ronde) présentent une certaine réfutation. Les débatteurs devraient retenir l'attention de toute la partie adverse en se confrontant aux arguments principaux plutôt que de réfuter simplement les exemples présentés. Dans un débat sur la légalisation de la prostitution, par exemple, la partie adverse peut affirmer que la légalisation augmentera l'incidence de la prostitution, en citant les Pays-Bas comme exemple. Plutôt que de s'attarder à cet exemple, une confrontation plus efficace pour le Gouvernement serait d'attaquer le point directement, peut-être en réfutant l'assomption que l'augmentation de la prostitution serait inacceptable, si les conditions de vie et de travail des travailleurs du sexe s'amélioraient par le fait même.

Ce critère est semblable aux catégories de style, utilisées dans le style mondial bien que cette catégorie comporte en outre des critères quant au temps alloué et à la structure d'un discours, qui ne sont pas des éléments critiques à considérer dans un débat.

### 3: L'argumentation

Les arguments sont les raisons pour lesquelles nous devrions croire un côté de la résolution et ainsi ils constituent les unités fondamentales d'un débat. Cependant, tous les arguments ne sont pas tous égaux et les arguments doivent être pesés par les juges en fonction de la façon dont ils réussissent à convaincre. Voici trois critères simples pour qu'un argument soit convaincant : il doit être logique, intact et important.

*Logique :* l'argument doit être cohérent. Si un orateur propose d'assassiner un dictateur étranger et qu'il affirme vouloir augmenter les impôts, il doit relier l'assassinat avec les impôts. Dans le cas probable où il ne parvient pas à relier logiquement son argument à sa position, son argument n'est pas convaincant et ne contribue en aucune façon à la réussite de l'orateur dans cette ronde. L'argument devrait être également étayé par des preuves appropriées et

arguments made on incorrect facts do not support the resolution.

*Intact:* the argument must not be fully discredited by the rebuttal of an opposing team by the end of the round. This means judges must weigh original arguments against the rebuttal arguments to determine which were more convincing. It needs noting that this is not a binary decision—rebuttals often do not destroy an argument, but merely weaken it, an often a contention discussed by both sides is not resolved convincingly for one side or another.

*Important:* this is discussed in the section on engagement. An argument that does not engage with the round should not benefit a speaker in evaluating the round, even if it is not refuted.

Remember that rebuttal is argumentation as well, and is subject to the same evaluation as constructive material.

This criterion is analogous to the World Schools category of Content.

#### **4: Presentation**

Presentation covers many elements of debate, but the basic question it asks judges to consider is whether the speaker's presentation was effective in communicating their arguments with the judges and audience. Remember that speakers cannot be judged only on presentation.

Organization and teamwork play a large part in presentation, and judges should reward a team that labels and distributes their arguments well between speakers so that the arguments form a cohesive case clearly supporting or opposing the resolution.

Delivery and speaker confidence also play a role in presentation. A confident speaker who engages judges by avoiding monotone, rushed or overly distracting delivery should be rewarded. Debaters should also be speaking somewhat extemporaneously, and not reading directly from speeches.

It is also important to note what presentation is not. It is unacceptable to evaluate debaters differently due to a difference of accents, or quirks of regional style. If you are confused whether some element of a debater's delivery is due to poor presentation or regional style, give the debater the benefit of the doubt. As well, evaluating presentation does not include 'style' factors irrelevant to the debate such as what clothing a speaker wore, or whether they stood behind a lectern with a pad of paper or in front of it with note cards.

précises; les arguments basés sur des faits inexacts n'apportent aucun appui à la résolution.

*Intact :* l'argument ne doit pas être discrédité par la réfutation d'une équipe adverse à la fin de la ronde. Ceci signifie que les juges doivent peser les arguments originels en fonction des arguments de la réfutation afin de déterminer lesquels réussissent à convaincre le mieux. Il est important de faire remarquer qu'il ne s'agit pas d'une décision binaire — les réfutations n'annulent pas un argument, mais ils ne font que l'affaiblir; une assertion souvent débattue par les deux côtés n'est pas résolue de manière convaincante par l'un ou l'autre des côtés.

*Important :* cet élément est abordé au chapitre sur la façon de retenir l'attention. Un argument, qui ne retient pas l'attention dans la ronde, ne devrait avantager un orateur dans l'évaluation de la ronde même s'il n'est pas réfuté.

Rappelez-vous que la réfutation est également une argumentation et qu'elle fait l'objet de la même évaluation que les éléments constructifs.

Cet critère est analogue à la catégorie de Contenu dans le style mondial.

#### **4: La présentation**

La présentation couvre un grand nombre d'éléments du débat, mais la question fondamentale qu'elle pose aux juges est de savoir si la présentation de l'orateur communique de manière efficace les arguments aux juges et à l'auditoire. Rappelez-vous que les orateurs ne peuvent pas être évalués uniquement en fonction de la présentation.

La planification et le travail d'équipe jouent un rôle dans la présentation et les juges devraient récompenser une équipe qui étiquette et répartit les arguments entre les orateurs de manière à ce que les arguments forment un lien cohérent destiné à appuyer ou à opposer la résolution.

Le débit et la confiance de l'orateur jouent également un rôle dans la présentation. Un orateur confiant qui retient l'attention des juges en évitant un débit monotone, pressé ou trop distrayant devrait être récompensé. Les débatteurs devraient également parler de manière parfois improvisée et éviter de réciter leurs discours.

Il est également important de faire remarquer ce que n'est pas une présentation. Il est inacceptable que les débatteurs soient évalués différemment à cause de leur accent ou de leur régionalisme langagier. Si vous ne savez pas que certains éléments du débit de l'orateur sont dus à une piètre présentation ou à un régionalisme langagier, donnez à l'orateur le bénéfice du doute. De même, l'évaluation de la présentation ne comprend pas les facteurs de style non pertinents au débat comme l'habillement porté par un orateur ou le fait de se tenir debout derrière un lutrin avec un bloc-notes ou des cartes muettes.

This criterion is analogous to the World Schools category of Style.

Ce critère est analogue à la catégorie de Style dans le style mondial.

### *E. Style-Specific Points*

### *E. Évaluations spécifiques aux différents styles*

In addition to the facets of debate mentioned above, each style places focus on certain other aspects that should be considered by judges.

En plus des aspects susmentionnés du débat, chaque style permet de focaliser sur certains aspects qui devraient être pris en compte par les juges.

#### **1: Canadian Parliamentary**

In Canadian Parliamentary debate, emphasis is placed on parliamentary skills. This covers the speaker's use of Points of Information as well as whether a debater followed the rules of Parliamentary debate.

#### **1: Style parlementaire canadien**

Dans le débat parlementaire canadien, l'accent est mis sur les habiletés parlementaires. Ceci couvre l'utilisation par l'orateur des questions d'information ainsi que le fait de savoir si un débateur a suivi les règles du débat parlementaire.

The main parliamentary skill is the asking and answering of Points of Information. A good Point of Information is brief, relevant and damaging to the speaker who must respond. A good response answers the question directly and makes the speaker's argument stronger than before the Point was raised. In addition, a speaker should generally accept two Points of Information during their constructive speech.

L'habileté parlementaire principale consiste à poser et à répondre à des questions d'information. Une bonne question d'information est brève, pertinente et nuisible à l'orateur qui doit répondre. Une bonne réplique répond directement à la question et donne plus de force à l'argument de l'orateur qu'il en avait avant que la question d'information ne soit soulevée. De plus, un orateur devrait en règle générale accepter deux questions d'information durant son discours constructif.

Another aspect is the rules, conventions and etiquette of Parliamentary debate. A debater who addresses their remarks through the speaker, refers to other debaters by their proper titles and uses Points of Order and Privilege sparingly and purposefully is displaying good parliamentary skill. Judges should also take into account any warnings given by the moderator to debaters about violating parliamentary debate procedure.

Un autre aspect concerne les règles, les conventions et l'étiquette du débat parlementaire. Un débateur qui adresse ses remarques par l'intermédiaire du président et qui réfère aux autres débatteurs par leur titre et utilise les rappels au règlement et les questions de privilège de manière parcimonieuse fait preuve d'excellentes habiletés parlementaires. Les juges devraient également tenir compte des avertissements donnés aux débatteurs par le modérateur concernant la violation d'une procédure relative au débat parlementaire.

#### **2: Cross-Examination**

The cross-examination period is an important aspect of Cross-Examination debate. (There's a reason they call it that!) Both asking and answering questions is key to a debate and deserves consideration by the judges.

#### **2: Style contre-interrogatoire**

La période de contre-interrogatoire est un aspect important du débat contre-interrogatoire. (Il y a une raison qui fait que ça s'appelle ainsi!) Le fait de poser des questions ou d'y répondre est un élément clé du débat qui mérite la considération des juges.

A good examiner is always in control of the cross-examination, and uses pointed lines of questioning to force the witness to make damaging admissions or respond with embarrassed silence. They ask short questions without making speeches in between. However, they are also courteous and fair, and do not cut off a witness without giving enough time to answer a question. Judges should favour examiners with these qualities, and penalize examiners who are not in control, are unorganized, ask easy or irrelevant questions, or get distracted by making speeches

Un bon interrogateur est toujours en contrôle du contre-interrogatoire et a recours à des lignes pointues de questionnement pour forcer le témoin à admettre des faits embarrassants ou à répondre par des silences gênants. Ils posent des questions courtes sans prononcer de discours entre les questions. Cependant, ils sont courtois et équitables et n'interrompent pas un témoin sans lui donner la chance de répondre à une question. Les juges devraient favoriser les interrogateurs qui possèdent ces qualités et pénaliser ceux qui ne sont pas en contrôle, qui sont désorganisés, qui posent

rather than asking questions.

Conversely, a good witness manages to answer questions briefly, directly and honestly while pointing out the assumptions or fallacies in the examiner's logic to avoid making damaging statements. They respect that the examiner is in control, yet manage to leave the cross-examination having “won ground”—or at least not having given up any. Judges should look poorly on witnesses who are evasive, are too aggressive, or damage their argument with their responses.

### **3: Canadian National Debate Format**

Like the Parliamentary formats and World Schools style, Points of Information are used in this style and should be considered according to the information set out in Canadian Parliamentary section.

### **4: World Schools Style**

As with the Parliamentary formats, the use of Points of Information can be a large asset to debaters; you should use the information in the Canadian Parliamentary section for this format as well.

World Schools style is also known for having fixed “time splits”, set lengths of time debaters are expected to spend on various speech components. Since debaters and judges at the Seminar may not have experience in this style, we will not enforce such rigid expectations on time use by debaters.

### **5: British Parliamentary**

The British Parliamentary style's four-team format sets it apart from other styles and presents different challenges for teams and judges. Since one or more teams may leave themselves irrelevant to the debate as a whole, engagement is even more crucial in judging British Parliamentary.

In addition, due to its size, the format needs some structure in order for a real debate to develop. This is why each team in British Parliamentary style has a particular role to fill in the debate. Role fulfilment is so important since it measures a team's engagement that it is one of the primary criteria for judging a British Parliamentary debate: it is a serious weakness if a team does not fulfil their role.

The first two teams, collectively referred to as the “front half”, have similar roles: to establish a significant case that will stay relevant throughout the round, and to clash

des questions faciles ou non pertinentes ou qui attirent l'attention par les discours qu'ils prononcent et non par les questions qu'ils posent.

Inversement, un bon témoin réussit à répondre aux questions de manière brève, directe et honnête tout en soulevant les suppositions et les faussetés dans la logique de celui qui interroge pour éviter de faire des déclarations embarrassantes. Ils respectent l'interrogateur qui est en contrôle, mais qui réussit tout de même à gagner des points dans le contre-interrogatoire — ou à tout le moins à ne pas en perdre. Les juges devraient donner une appréciation négative aux témoins qui sont évasifs, trop affirmatifs, ou qui nuisent à leur argument par leurs réponses.

### **3: Style national canadien**

Comme pour les formules parlementaires et le style mondial, les questions de renseignement sont utilisées dans ce style et devraient être considérées en fonction de l'information décrite au chapitre consacré au style parlementaire canadien.

### **4: Style mondial scolaire**

Comme avec les formules parlementaires canadiennes, l'utilisation des questions d'information peut constituer un atout important pour les débatteurs; vous devriez utiliser également l'information décrite au chapitre consacré au style parlementaire canadien pour cette formule.

Le style mondial scolaire est également connu pour ses partages fixes du temps, les périodes de temps déterminées que les débatteurs pourront consacrer aux divers éléments de leurs discours. Étant donné que les débatteurs et les juges dans un séminaire peuvent ne pas avoir de l'expérience de ce style, nous n'appliquerons pas de façon rigide les attentes quant au temps utilisé par les débatteurs.

### **5: Style parlementaire britannique**

La formule à quatre équipes du style parlementaire britannique, se distingue des autres styles et présente divers défis aux équipes et aux juges. Étant donné qu'une ou plusieurs équipe(s) peu(ven)t puisse(nt) être elle(s)-même(s) non pertinente(s) au débat dans son ensemble, le fait de retenir l'attention constitue un élément encore plus crucial dans l'évaluation du style parlementaire britannique.

De plus, à cause de sa taille, la formule doit avoir un certain encadrement afin qu'un débat réel puisse avoir lieu. Ceci est la raison pour laquelle dans le style parlementaire britannique chaque équipe a un rôle particulier à jouer au cours du débat. L'accomplissement de son rôle devient si important qu'il mesure l'attention suscitée par l'équipe et qui est l'un des critères essentiels à l'évaluation du débat parlementaire britannique : il constitue une faiblesse si l'une des équipes ne remplit pas son rôle.

Les deux premières équipes, collectivement appelées la “moitié avant” jouent un rôle semblable : celui de présenter des arguments significatifs qui demeureront pertinents tout

vigorously with each others' positions. A good first half team presents a compelling rationale for supporting (or opposing) the resolution that will still be argued in summary speeches. The Prime Minister has the additional responsibility of setting out a reasonable interpretation of the motion; this is important as the First Proposition should generally be held responsible for creating a confusing debate.

The latter two teams, collectively referred to as the “back half”, also have roles similar to each other: to extend the debate to a new depth unexplored in the front half, and to summarize the debate for the audience. These tasks must be performed by the first and second speaker, respectively, of each team.

The first speaker must bring something to the round that has not been developed by the front half. This “extension” could be (but is not limited to) a previously undeveloped argument, a shift between philosophical and pragmatic arguments, or a case study. A good extension not only is new, but also refocuses the round so that the arguments of the front half seem less important than the new material.

The second speaker must summarize the debate without using new constructive material. They may take many approaches—thematic or chronological, for example. A good summary speech will convince the judges that the arguments of that speaker's team were the best and most important in the round by putting all the arguments in perspective—in other words, that their team should win the debate.

au long de la ronde et pour affronter énergiquement les positions des autres. Une bonne moitié avant présente des justifications irréfutables visant à appuyer (ou à opposer) la résolution qui sera défendue au cours des discours sommaires. Le premier ministre a la responsabilité additionnelle de présenter une interprétation raisonnable de la motion; ceci est important étant donné que le premier Gouvernement devrait en règle générale être tenue responsable de la confusion dans le débat.

Les deux dernières équipes, collectivement appelées la “moitié arrière” jouent également un rôle semblable envers l'une l'autre pour étendre le débat à un niveau de profondeur non explorée dans la moitié avant et résumer le débat pour l'auditoire. Ces tâches doivent être effectuées par le premier et le second orateur, respectivement de chaque équipe.

Le premier orateur doit apporter quelque chose à la ronde qui n'a pas été développée par la moitié avant. Cette “extension” pourrait ne pas se limiter à un argument non développé précédemment, une rupture entre les arguments philosophiques et pragmatiques ou une étude de cas. Une bonne extension n'est pas uniquement nouvelle, elle recentre également la ronde de manière à ce que les arguments de la moitié avant semblent moins importants que les nouveaux éléments.

Le second orateur doit résumer le débat sans apporter de nouveaux éléments constructifs. Les orateurs peuvent suivre plusieurs démarches — thématiques ou chronologiques, par exemple. Un bon discours résumé convaincra les juges que les arguments de l'équipe de l'orateur ont été les meilleurs et, plus importants encore pour la ronde, qu'ils ont été mis en perspective — en d'autres mots, que leur équipe devrait remporter le débat.

---

## *F. Conclusion*

---

Judging is hard. We ask you to reconcile your thoughts on various categories with a holistic score drawn from a scoring range that may seem not to fit. We may ask to you watch and evaluate unfamiliar styles of debate. And we can't give you an easy method to adjudicate, just a list of “what to look for”—because there is no easy method.

Mainly, we ask you most to provide thoughtful, constructive feedback to debaters so they may learn and develop their debate skills; in other words, to add a significant educational component to the seminar. Without judges, there would be little reason to have a National Seminar. So again, thank you.

---

## *F. Conclusion*

---

L'évaluation est difficile. Nous vous demandons de réconcilier vos pensées sur diverses catégories avec un pointage holistique tiré de la gamme de pointage qui peut ne pas convenir. Il se peut que nous vous demandons d'observer et d'évaluer des styles de débat qui ne vous sont pas familiers. Et nous ne pouvons pas vous donner une méthode facile pour évaluer, simplement une liste de ce que vous devez rechercher — parce qu'il n'y a pas de méthode facile.

Principalement, nous vous demandons de faire part de vos réactions réfléchies et constructives de manière à ce que les débatteurs puissent apprendre des habiletés et les développer dans leur débat; en d'autres mots, ajoutez des éléments pédagogiques significatifs au séminaire. Sans les juges, il y aurait très peu de raison d'avoir un séminaire national. Une fois de plus, je tiens à vous remercier.

## *Section 3: Moderators' Guide / Guide des modérateurs*

### ***A. Introduction: what is moderating?***

A moderator, or Speaker, presides over each debate. Your two roles are to provide a segue between speakers, and to maintain order and enforce rules. To fulfil the first role, we have provided a moderator's script. Simply follow the debate with the script, introducing speakers, giving speaking times and thanking speakers as required.

The second role requires the moderator to use more knowledge and discernment, as you may be required to interrupt a debate to warn a debater of a rule violation, or respond to a debater's request to rule on a perceived violation. The guiding principle is this: you are an impartial observer who should rarely interrupt the debate—only when an individual or team is seriously violating the rules of debate.

Though a moderator does not judge a debate, keep in mind that your actions have the potential to influence judges strongly. However, this is not an excuse to be completely passive; as the final arbiter of rules, you may be required to be firm to control the debate. Debaters must accept the moderator's decisions, though judges may come to their own conclusion in deliberation.

### ***A. Introduction au rôle de modérateur***

Un modérateur ou le président préside chaque débat. Vos deux rôles sont de fournir un enchaînement entre les orateurs, de maintenir l'ordre et d'appliquer les règles. Pour accomplir le premier rôle, nous avons prévu un scénario pour le modérateur. Suivez simplement le débat avec l'aide du scénario, en présentant les orateurs, en leur accordant un temps de parole et en remerciant les orateurs tel qu'il est requis.

Le second rôle exige que le modérateur se serve de ses connaissances et fasse preuve de discernement, puisque vous aurez peut-être à interrompre un débat pour avertir un débateur quant à la violation d'une règle ou répondre à la requête d'un débateur pour statuer sur une violation présumée d'une règle. Le principe directeur est le suivant : vous êtes un observateur impartial qui devrait rarement interrompre le débat — uniquement lorsqu'un individu ou une équipe viole gravement les règles du débat.

Bien qu'un modérateur ne n'évalue pas un débat, gardez à l'esprit que vos actions peuvent influencer fortement la décision des juges. Cependant, ceci n'est pas une excuse pour demeurer complètement passif; en tant qu'arbitre final des règles, vous aurez peut-être à vous montrer ferme pour contrôler le débat. Les débatteurs doivent accepter les décisions du modérateur bien que les juges puissent tirer leurs propres conclusions au moment de la délibération.

### ***B. How to Moderate***

#### **1: Before the Debate**

Moderators should know well the Rules of Debate, especially the style of debate you are moderating. Ensure you have a copy of all pertinent rules in case of a dispute.

Ensure the participants are in the correct room and properly seated. Affirmative (or Government or Proposition) debaters are seated to your right, Negative (or Opposition) debaters are seated to your left. Debaters should speak from a position with a clear line of sight to the moderator, judges and timekeeper.

Write the resolution and debaters' names and positions on the board. You will introduce the participants, so you may need to enquire how they wish to be introduced.

### ***B. Rôle de modérateur***

#### **1: Avant le débat**

Les modérateurs devraient bien connaître les règles du débat, particulièrement le style de débat dont ils sont responsables de la modération. Ils doivent s'assurer d'avoir une copie de toutes les règles pertinentes en cas de dispute.

Ils s'assurent que les participants sont dans la bonne salle et qu'ils sont assis correctement. Les débatteurs affirmatifs (ou le Gouvernement) s'assoient du côté droit, les débatteurs négatifs) ou l'opposition s'assoie(n)t du côté gauche. Les débatteurs devraient faire valoir leur position avec une vue claire du modérateur, des juges et du chronométrateur.

Ils écrivent la résolution et les noms des débatteurs et leurs fonctions au tableau. Ils présentent les participants, ainsi ils auront peut-être à leur demander la façon dont ils souhaitent être présentés.

## 2: During the Debate

Keep the debate moving by following the script and trying to avoid any interruption. Other than scheduled breaks, debating should be as continuous as possible.

A debater may speak for their allotted time, plus a 15 second grace period which will be indicated by the timekeeper. If the debater is still speaking when this grace period ends, immediately thank the debater for their remarks, and indicate for them to sit down—even if the debater is mid-sentence. If they continue, tell the debater that they will be penalized if they continue to speak, and instruct the judges to ignore any remarks made after the time limit.

You may interrupt the debate, but must make a judgement call. Events which warrant an interruption from the moderator include:

- The audience is having trouble hearing the speech, for instance if the speaker is too quiet, or there is distracting noise.
- A debater uses language not suitable to a debate or heckles inappropriately.
- A debater browbeats, personally attacks or belittles another debater.
- A debater uses visual aids or props.
- A debater seriously violates another rule of debate.

In these cases, indicate for the debater speaking to stop, briefly explain why you stopped the debate and what behaviour needs to be changed. If you have to interrupt a debater more than once for violating similar rules, you should remind them that they may be penalized for the violations. If after a few warnings a debater continues to flagrantly violate rules, you should call for the Chief Adjudicator or tournament director to intercede.

## 2: Durant le débat

Ils gardent le débat animé en suivant le scénario prévu et en essayant d'éviter quelque interruption. Outre les pauses prévues, le débat ne devrait pas être interrompu dans la mesure du possible.

Un débateur peut parler durant le temps qui lui est alloué, plus une période de grâce de 15 secondes, qui lui sera indiquée par le chronomètreur. Si le débateur continue de parler alors que la période de grâce est écoulée, le modérateur le remercie immédiatement pour ses remarques et lui indique de s'asseoir — même si le débateur est dans le milieu d'une phrase. S'il continue, il lui dit qu'il sera pénalisé s'il continue de parler et informe les juges qu'ils ne doivent pas tenir compte de quelque remarque faite une fois le temps écoulé.

Le modérateur peut interrompre le débat, mais il doit prendre une décision. Les événements qui exigent une interruption de la part du modérateur comprennent :

- l'auditoire qui a de la difficulté à entendre le discours, par exemple, lorsque l'orateur parle à voix trop basse ou qu'il y a un bruit qui distrait;
- un débateur utilise un langage non approprié au débat ou chahute de manière inappropriée;
- un débateur intimide, s'attaque personnellement à un autre débateur ou le rabaisse;
- un débateur utilise des aides visuelles ou des accessoires;
- un débateur viole gravement une autre règle du débat.

Dans ces cas, le modérateur signale au débateur qu'il doit arrêter de parler et lui explique brièvement la raison pour laquelle il a mis fin au débat et les modifications qu'il doit apporter à son comportement. S'il doit interrompre un débateur plus d'une fois pour des violations semblables à des règles, il doit lui rappeler qu'il peut être pénalisé pour les violations. Si après quelques avertissements, un débateur continue de violer de manière flagrante les règles, il doit en appeler à l'arbitre en chef ou au directeur du tournoi pour qu'il intervienne.

## *C. Notes for Specific Styles*

## *C. Remarques spécifiques à différents styles*

### 1: Cross-Examination Style: moderating cross-examinations

Because debaters are not professionals, many cross-examination sessions can get out of hand, and an examiner or witness may call on the moderator to restore order. Generally, it is the job of the examiner to control the flow of the cross-examination, and in most situations you should not

### 1: Style contre-interrogatoire : modérer le contre-interrogatoire

Étant donné que les débatteurs ne sont pas des professionnels, un grand nombre de sessions de contre-interrogatoire peuvent échapper à tout contrôle, et un interrogateur ou un témoin peut en appeler au modérateur pour rétablir l'ordre. En règle générale, il est de la

intervene. Cases where you should step in when requested by the debaters include:

- The examiner cuts the witness off without giving time to answer a question fully.
- The witness, having had ample time to answer a question, continues to speak in spite of the efforts of the examiner.
- The witness refuses to answer a question directly after several tries from the examiner.
- An examiner insists that the witness answer a personal question.

In these cases, direct the offending debater to change their behaviour.

## **2: Canadian Parliamentary style: points of order and privilege**

Two unique aspects of Canadian Parliamentary debate are Points of Order and Points of Privilege. To offer these points, debaters will rise and say "Point of Order" or "Point of Privilege". In either case, the debater speaking must sit down immediately. As the moderator, you should recognize the objector and allow them to explain their Point. You then decide and announce whether it is a valid Point (a "Point well taken"), and the speaking debater may continue.

A Point of Order is used to point out breaches in the rules of Parliamentary debate, so to rule whether a point is well taken, the moderator must have a good knowledge of the rules. To be well-taken, the Point must point out a breach in the actual rules of debate, and describe an event that actually happened. Examples include:

- "The members opposite are disrupting the debate with excessive heckling."
- "The member opposite communicated with her colleague while speaking."
- "The member used unparliamentary language."

Assuming the violations described actually occurred, these points would be well-taken. Points of Order that are trivial should be discouraged. For example, a Point like "the member is referring to us as 'they'" is trivial and likely used as a tactic to interrupt the flow of a speech. It should not be well taken.

responsabilité de l'interrogateur de contrôler le processus de contre-interrogatoire et, dans la plupart des situations, le modérateur n'a pas à intervenir. Les cas où il aura à intervenir à la demande des débatteurs comprennent :

- l'interrogateur interrompt le témoin sans lui accorder le temps de répondre pleinement à la question;
- le témoin, ayant amplement le temps de répondre à une question, continue de parler en dépit des efforts de l'interrogateur;
- le témoin refuse de répondre directement à une question après plusieurs tentatives de la part de l'interrogateur;
- un interrogateur insiste pour que le témoin réponde à une question d'ordre personnelle.

Dans ces cas, il incite le débatteur en violation à modifier son comportement.

## **2: Style parlementaire canadien : point d'ordre et question de privilège**

Deux aspects uniques du débat parlementaire canadien sont les point d'ordre et les questions de privilège. Pour bénéficier de ces points d'ordre ou de ces questions de privilège, les débatteurs se lèveront et diront : « Point d'ordre » ou « Question de privilège ». Dans l'un ou l'autre des cas, le débatteur qui parle doit s'asseoir immédiatement. En tant que modérateur, vous devriez reconnaître l'opposant et lui permettre d'expliquer son point d'ordre ou sa question de privilège. Vous devez alors décider et annoncer qu'il s'agit ou non d'un point d'ordre ou d'une question de privilège recevables. « Je suis d'accord. » et le débatteur peut reprendre.

Un point d'ordre est utilisé pour indiquer une violation aux règles du débat parlementaire. De manière à statuer si le point d'ordre ou la question doit être accepté(e), le modérateur doit avoir une bonne connaissance des règles. Pour qu'ils(elles) soient accepté(es), le point d'ordre ou la question doit indiquer une violation aux règles actuelles du débat et décrire un événement qui s'est réellement produit. Les exemples comprennent :

- "les membres de l'opposition perturbent le débat avec un chahut excessif;"
- "le membre de l'opposition a communiqué avec son(sa) collègue alors qu'il parlait;"
- "le membre a utilisé un langage non parlementaire."

Tenant compte des violations décrites qui se sont réellement produites, ces points d'ordre ou ces questions de privilège ne devraient pas être accordé(e)s. Les points d'ordre qui sont futiles ne sont pas encouragés. Par exemple, un point d'ordre concernant le fait que le débatteur réfère à nous en utilisant "ils" est futile et il n'est qu'une stratégie servant à interrompre le fil d'un discours. Le point d'ordre ne devrait pas être accordé.

A Point of Privilege is used to point out personal affronts. It should be well taken if the debater offering the Point correctly indicates that they have been insulted, slandered, misquoted, misrepresented, or referred to incorrectly. Misinterpreting a speaker's remarks is not grounds for a Point of Privilege.

Une question de privilège est utilisée pour signaler un affront personnel. La question de privilège devrait être accordée si le débateur qui demande une question de privilège signale qu'il a été insulté, calomnié, mal cité, présenté de manière inexacte ou appelé incorrectement. La présentation des remarques d'un orateur de manière inexacte ne constitue pas un motif valable pour soulever une question de privilège.

## *Appendix / Appendice*

<i><b>A. Rules for Academic Style</b></i>	<i><b>A. Règles du style académique</b></i>																																				
<p><b>1: <u>Format</u></b></p> <p>(a) An Academic debate shall consist of two teams of two debaters each, a moderator, a timekeeper, an adjudicator or adjudication panel, and an audience.</p> <p>(b) The teams are the Affirmative, which supports the motion, and the Negative, which opposes it. Debaters are referred to by their team and position.</p> <p>(c) Speeches shall be made in the following order and have the corresponding length:</p> <table style="margin-left: 40px; border: none;"> <tr> <td>First Affirmative (Constructive)</td> <td style="text-align: right;">6 minutes</td> </tr> <tr> <td>First Negative (Constructive)</td> <td style="text-align: right;">6 minutes</td> </tr> <tr> <td>Second Affirmative (Constructive)</td> <td style="text-align: right;">6 minutes</td> </tr> <tr> <td>Second Negative (Constructive)</td> <td style="text-align: right;">6 minutes</td> </tr> <tr> <td>Break</td> <td style="text-align: right;">2 minutes</td> </tr> <tr> <td>First Negative (Rebuttal)</td> <td style="text-align: right;">3 minutes</td> </tr> <tr> <td>Second Affirmative (Rebuttal)</td> <td style="text-align: right;">3 minutes</td> </tr> <tr> <td>Second Negative (Rebuttal)</td> <td style="text-align: right;">3 minutes</td> </tr> <tr> <td>First Affirmative (Rebuttal)</td> <td style="text-align: right;">3 minutes</td> </tr> </table> <p>(d) Points of Information are allowed and encouraged.</p> <p style="margin-left: 40px;">(i) The first and last minute of every speech as well as the entirety of rebuttal speeches are protected time.</p> <p>(e) Heckling is not allowed.</p> <p>(f) At the end of the debate each debater has an opportunity to point out any specific rules broken or remarks misconstrued by the opposing team. The accused debater is allowed a brief defence. No further debate is allowed.</p> <p><b>2: <u>Motion and Interpretation</u></b></p> <p>(a) An academic motion is a statement of an issue of fact, value, prediction, explanation or interpretation. It generally starts with “Be it resolved that”.</p> <p>(b) The First Affirmative must define the key terms of the resolution.</p> <p style="margin-left: 40px;">(i) The definitions must directly relate to the motion as stated. Where the motion leaves room for interpretation, the definitions must keep with the inferred spirit of the motion.</p> <p style="margin-left: 40px;">(ii) Setting the debate in a place other than Canada or a time other than the present is not allowed.</p>	First Affirmative (Constructive)	6 minutes	First Negative (Constructive)	6 minutes	Second Affirmative (Constructive)	6 minutes	Second Negative (Constructive)	6 minutes	Break	2 minutes	First Negative (Rebuttal)	3 minutes	Second Affirmative (Rebuttal)	3 minutes	Second Negative (Rebuttal)	3 minutes	First Affirmative (Rebuttal)	3 minutes	<p><b>1: <u>Format</u></b></p> <p>(a) Un débat académique devra comprendre deux équipes de deux débatteurs chacune, un modérateur, un arbitre ou un panel d'arbitres et un auditoire.</p> <p>(b) Les équipes sont l’Affirmative, qui appuie la motion et la Négative qui s’y oppose. Les débatteurs réfèrent à leur équipe et à leur fonction.</p> <p>(c) Les discours devront être faits selon l'ordre suivant et avoir la durée correspondante.</p> <table style="margin-left: 40px; border: none;"> <tr> <td>Le premier affirmatif (Constructif)</td> <td style="text-align: right;">6 minutes</td> </tr> <tr> <td>Le premier négatif (Constructif)</td> <td style="text-align: right;">6 minutes</td> </tr> <tr> <td>Le second affirmatif (Constructif)</td> <td style="text-align: right;">6 minutes</td> </tr> <tr> <td>Le second négatif (Constructif)</td> <td style="text-align: right;">6 minutes</td> </tr> <tr> <td>La pause</td> <td style="text-align: right;">2 minutes</td> </tr> <tr> <td>Le premier négatif (Réfutation)</td> <td style="text-align: right;">3 minutes</td> </tr> <tr> <td>Le second affirmatif (Réfutation)</td> <td style="text-align: right;">3 minutes</td> </tr> <tr> <td>Le second négatif (Réfutation)</td> <td style="text-align: right;">3 minutes</td> </tr> <tr> <td>Le premier affirmatif (Réfutation)</td> <td style="text-align: right;">3 minutes</td> </tr> </table> <p>(d) Les questions d’information sont permises et encouragées.</p> <p style="margin-left: 40px;">(i) La première et la dernière minute de chaque discours ainsi que tous les discours de réfutation sont des temps protégés.</p> <p>(e) Le chahut n'est pas permis.</p> <p>(f) À la fin du débat, chaque débatteur a l'occasion de souligner les règles spécifiques qui ont été violées ou les remarques mal interprétées par l'équipe adverse. Le débatteur accusé peut produire une brève défense. Aucun débat additionnel n'est permis.</p> <p><b>2: <u>Résolutions et interprétation</u></b></p> <p>(a) Une motion académique est l'énoncé d'un fait, d'une valeur, d'une prévision, d'une explication ou d'une interprétation. Elle débute généralement par « Il est résolu que ».</p> <p>(b) Le premier discours affirmatif doit définir les termes clés de la résolution.</p> <p style="margin-left: 40px;">(i) Les définitions doivent être directement reliées à la motion telle qu'elle est énoncée. Alors que la motion se prête à diverses interprétations, les définitions doivent demeurer fidèles à l'esprit de la motion.</p> <p style="margin-left: 40px;">(ii) L'établissement d'un débat, ailleurs qu'au Canada ou à un moment autre que le présent, n'est pas</p>	Le premier affirmatif (Constructif)	6 minutes	Le premier négatif (Constructif)	6 minutes	Le second affirmatif (Constructif)	6 minutes	Le second négatif (Constructif)	6 minutes	La pause	2 minutes	Le premier négatif (Réfutation)	3 minutes	Le second affirmatif (Réfutation)	3 minutes	Le second négatif (Réfutation)	3 minutes	Le premier affirmatif (Réfutation)	3 minutes
First Affirmative (Constructive)	6 minutes																																				
First Negative (Constructive)	6 minutes																																				
Second Affirmative (Constructive)	6 minutes																																				
Second Negative (Constructive)	6 minutes																																				
Break	2 minutes																																				
First Negative (Rebuttal)	3 minutes																																				
Second Affirmative (Rebuttal)	3 minutes																																				
Second Negative (Rebuttal)	3 minutes																																				
First Affirmative (Rebuttal)	3 minutes																																				
Le premier affirmatif (Constructif)	6 minutes																																				
Le premier négatif (Constructif)	6 minutes																																				
Le second affirmatif (Constructif)	6 minutes																																				
Le second négatif (Constructif)	6 minutes																																				
La pause	2 minutes																																				
Le premier négatif (Réfutation)	3 minutes																																				
Le second affirmatif (Réfutation)	3 minutes																																				
Le second négatif (Réfutation)	3 minutes																																				
Le premier affirmatif (Réfutation)	3 minutes																																				

- (c) If the First Affirmative fails to define the terms of the resolution, or provides unreasonable definitions, the First Negative may provide reasonable definitions and proceed to use these definitions.
- (d) If the Negative has challenged the definitions, the Second Affirmative may justify and continue to use the Affirmative's original definitions.

### **3: Speaker Roles**

- (a) In their constructive speech, the First Affirmative is responsible for presenting the definitions and introducing the Affirmative case, including enough constructive material for the refutation of the First Negative.
- (b) In their constructive speech, the First Negative is responsible for introducing the Negative case and providing rebuttal to the First Affirmative's points.
- (c) In their constructive speeches, the second speakers for each team are responsible for rebuilding and extending the case of their side and refuting the opposing team's case.
- (d) In their reply speeches, the first speakers for each team are responsible for rebuilding the case of their side and refuting the case of the opposing team. No new arguments or evidence may be introduced, though new material may be used in direct refutation.
- (e) In their reply speeches, the second speakers for each team are responsible for summarizing the debate from their team's point of view. No new arguments or evidence may be introduced, though new material may be used in direct refutation.

### **4: Style**

- (a) While speaking, debaters address themselves to the moderator ("Mr./Madam moderator") and refer to other debaters in the third person.

permis.

- (c) Si le premier discours affirmatif fait défaut de définir les termes de la résolution ou fournit des définitions déraisonnables, le premier discours négatif peut fournir des définitions raisonnables et accepter d'utiliser ces définitions.
- (d) Si le discours négatif conteste les définitions, le second discours affirmatif peut justifier et continuer d'utiliser les définitions originelles du discours affirmatif.

### **3: Rôles de l'orateur**

- (a) Dans son discours constructif, le premier orateur affirmatif est responsable de la présentation des définitions et des arguments affirmatifs, y compris suffisamment d'éléments constructifs pour la réfutation du premier discours négatif.
- (b) Dans son discours constructif, le premier orateur négatif est responsable de la présentation des arguments négatifs et de la réfutation des points du premier discours affirmatif.
- (c) Dans leurs discours constructifs, les seconds orateurs de chacune des équipes sont responsables de la défense et de l'extension des arguments de leur côté et de la réfutation des arguments de l'équipe adverse.
- (d) Dans leurs discours de réplique, les premiers orateurs de chacune des équipes sont responsables de la défense des arguments de leur côté et de la réfutation des arguments de l'équipe adverse. Aucune nouvelle argumentation ou preuve ne peut être présentée bien qu'un nouvel élément puisse être utilisé dans la réfutation directe.
- (e) Dans leurs discours de réplique, les seconds orateurs de chacune des équipes sont responsables de la récapitulation du débat du point de vue de leur équipe. Aucune nouvelle argumentation ou preuve ne peut être présentée bien qu'un nouvel élément puisse être utilisé dans la réfutation directe.

### **4: Protocole**

- (a) Pendant qu'ils parlent, les débatteurs s'adressent au modérateur (« Monsieur, Madame ») et réfèrent aux autres débatteurs à la troisième personne.

<b><i>B. Speaking Times</i></b>	<b><i>B. Durée des discours</i></b>
<p><b>1: <u>Canadian Parliamentary Style</u></b></p> <p>Prime Minister (Constructive) 5 minutes            Member of the Opposition 8 minutes            Minister for the Crown 8 minutes            Leader of the Opposition 8 minutes            Prime Minister (Rebuttal) 3 minutes</p> <p><b>2: <u>Cross-Examination Style</u></b></p> <p>First Affirmative constructive speech 5 minutes            First Neg. cross-examines First Aff. 3 minutes            First Negative constructive speech 5 minutes            Second Aff. cross-examines First Neg. 3 minutes            Second Affirmative constructive speech 5 minutes            Second Neg. cross-examines Second Aff. 3 minutes            Second Negative constructive speech 5 minutes            First Aff. cross-examines Second Neg. 3 minutes            Break 2 minutes            First Negative rebuttal speech 3 minutes            First Affirmative rebuttal speech 3 minutes            Second Negative rebuttal speech 3 minutes            Second Affirmative rebuttal speech 3 minutes</p> <p><b>3: <u>Canadian National Style</u></b></p> <p>First Proposition (Constructive) 8 minutes            First Opposition (Constructive) 8 minutes            Second Proposition 8 minutes            Second Opposition 8 minutes            First Opposition (Rebuttal) 4 minutes            First Proposition (Rebuttal) 4 minutes</p> <p><b>4: <u>British Parliamentary Style</u></b></p> <p>Prime Minister 5 minutes            Leader of the Opposition 5 minutes            Deputy Prime Minister 5 minutes            Deputy Leader of the Opposition 5 minutes            Member for the Government 5 minutes            Member for the Opposition 5 minutes            Government Whip 5 minutes            Opposition Whip 5 minutes</p> <p><b>5: <u>World Schools Style</u></b></p> <p>First Proposition 8 minutes            First Opposition 8 minutes            Second Proposition 8 minutes            Second Opposition 8 minutes            Third Proposition 8 minutes            Third Opposition 8 minutes            Opposition Reply 4 minutes            Proposition Reply 4 minutes</p>	<p><b>1: <u>Style parlementaire canadien</u></b></p> <p>Premier ministre (discours constructif) 5 minutes            Membre de l'opposition 8 minutes            Ministre du gouvernement 8 minutes            Chef de l'opposition 8 minutes            Premier ministre (réfutation) 3 minutes</p> <p><b>2: <u>Style contre-interrogatoire</u></b></p> <p>1er affirmatif (discours constructif) 5 minutes            1er négatif contre-interroge 1er affirmatif 3 minutes            1er négatif (discours constructif) 5 minutes            2e affirmatif contre-interroge 1er négatif 3 minutes            2e affirmatif (discours constructif) 5 minutes            2e négatif contre-interroge 2e affirmatif 3 minutes            2e négatif (discours constructif) 5 minutes            1er affirmatif contre-interroge 2e négatif 3 minutes            la pause 2 minutes            1er négatif (discours de réfutation) 3 minutes            1er affirmatif (discours de réfutation) 3 minutes            2e négatif (discours de réfutation) 3 minutes            2e affirmatif (discours de réfutation) 3 minutes</p> <p><b>3: <u>Style national canadien</u></b></p> <p>le premier Gouvernement (constructive) 8 minutes            la première opposition (constructive) 8 minutes            le second Gouvernement 8 minutes            la seconde opposition 8 minutes            la première opposition (réfutation) 4 minutes            le premier Gouvernement (réfutation) 4 minutes</p> <p><b>4: <u>Style parlementaire britannique</u></b></p> <p>le premier ministre 5 minutes            le chef de l'opposition 5 minutes            le vice-premier ministre 5 minutes            le leader adjoint de l'opposition 5 minutes            le membre du gouvernement 5 minutes            le membre de l'opposition 5 minutes            le whip du gouvernement 5 minutes            le whip de l'opposition 5 minutes</p> <p><b>5: <u>Style mondial scolaire</u></b></p> <p>le premier Gouvernement 8 minutes            la première opposition 8 minutes            le deuxième Gouvernement 8 minutes            la deuxième opposition 8 minutes            le troisième Gouvernement 8 minutes            la troisième opposition 8 minutes            la réplique de l'opposition 4 minutes            la réplique du Gouvernement 4 minutes</p>

### *C. Speaking Competition Rules*

### *C. Règles du concours oratoire*

- |   |  |
|---|--|
| <p>(a) A Director appointed by the Seminar Organizing Committee shall prescribe the topics, schedule, number of rounds (one or more), type of speaking competitions (prepared, extemporaneous, impromptu, etc.), speaking times and other procedural regulations for the Effective Speaking Competition. The Director is to confirm the final plan for the competition with the CSDF Rules Chair. Where any dispute arises concerning the interpretation of these rules or the regulations, the Director shall consult with the CSDF Rules Chair who shall have the final decision on the matter.</p> <p>(b) Any Effective speaking competition should include at least one preliminary round and a final Championship Round. In the Championship Round, there shall be two French, two Bilingual and five English finalists.</p> <p>(c) If the same speech topic is given to each student, contestants shall not be permitted to observe or overhear the speeches given before their own. If different topics are given, participants may make reference to the speeches given by other participants if they wish. In all cases, Seminar hosts must ensure all participants have equal preparation time.</p> <p>(d) No interruption or comment is in order while another participant is speaking. All speakers shall comport themselves with dignity and reflect the honour and importance of both the delegates and any special guests in attendance.</p> <p>(e) The content of each speech shall conform to the guidelines set by the Director for each speech type. The content of speeches shall be original, and no more than 25 % of an address may consist of quoted material. Contestants may also rely on anecdotes, statistics and any other means of making their points that they desire.</p> <p>(f) Students must not read their speeches, though they may make reasonable reference to notes or read verbatim quotations. Judges should penalize a contestant who reads excessively, speaks in a stilted or unnatural manner because of memorization, exceeds the time limit, or whose remarks are in bad taste or offend any laws, including those against blasphemy, defamation, obscenity or contempt of court.</p> <p>(g) A student who uses props, quotes for more than 25% of his or her address, or delivers a completely irrelevant or unoriginal speech, shall be disqualified.</p> <p>(h) When a student has exhausted his or her speaking time and a 15 second period of grace, the moderator shall require the contestant to terminate his or her speech immediately. There is no minimum speaking time and, unless a participant exceeds the time limit, the moderator shall not announce the amount of speaking time used.</p> | <p>(a) Un directeur, nommé par le comité organisateur du séminaire établira les sujets, l'horaire, le nombre de rondes (une ou plus), le format de la compétition (préparé, impromptu), la durée des discours et toutes les règles régissant le concours oratoire. Ce directeur doit finaliser l'organisation avec le directeur des règles de la FCDÉ. Advenant un malentendu face à l'interprétation des règles et règlements, le directeur consultera le directeur des règles de la FCDÉ qui rendra une décision finale.</p> <p>(b) Tout concours oratoire doit comprendre au moins une ronde préliminaire et une ronde finale. Dans cette ronde finale, il doit y avoir deux (2) débatteurs français, deux (2) débatteurs bilingues et cinq (5) débatteurs anglais.</p> <p>(c) Si le même sujet est donné à tous les orateurs, les autres concurrents ne peuvent observer ou entendre les discours présentés par leurs rivaux. Si des sujets différents sont donnés, les autres concurrents peuvent citer des extraits des discours de leurs rivaux s'ils le désirent. Les organisateurs du Séminaire national doivent s'assurer en tout temps que tous les participants ont le même temps de préparation.</p> <p>(d) Aucune interruption et aucun commentaire ne sont acceptable durant le discours d'un autre orateur. Tous les orateurs doivent se comporter dignement, en respect de l'honneur et de l'importance des autres délégués et des invités spéciaux.</p> <p>(e) Le contenu des discours doit respecter les balises établies par le directeur pour chaque style de discours. Ce contenu se doit d'être original et ne pas contenir plus de 25% de citations. Les orateurs peuvent se référer à des situations anecdotiques, à des statistiques ou à tout autre moyen pour appuyer sa position.</p> <p>(f) Les orateurs ne doivent pas lire leurs discours, mais ils peuvent consulter leurs notes ou lire intégralement des citations. Les juges sanctionneront les orateurs qui lisent trop, qui déclament de façon monotone, dépassent le temps alloué ou dont les commentaires sont de mauvais goût, offensants face aux lois, blasphématoires, diffamatoires, obscènes ou outrageux.</p> <p>(g) Un orateur qui utilise des accessoires, présente des citations pour plus de 25% du contenu de son discours ou qui soumet un discours incongru ou sans originalité sera disqualifié.</p> <p>(h) Quand un orateur a dépassé le temps alloué et les quinze secondes de grâce, le modérateur exigera que l'orateur arrête immédiatement son discours. Il n'y a pas de temps minimal requis et, à moins qu'un orateur dépasse le temps alloué, le modérateur ne dévoilera pas le nombre de minutes utilisées.</p> |
|---|--|

- |  |  |
|--|--|
| <p>(i) In the Bilingual Category, each student shall speak both French and English in the course of his or her speech. If the speaker's principal language is English, at least 25% of his or her speech shall be delivered in French, and vice versa. Students are encouraged to spend an equal amount of time in both languages. A speaker shall not continually switch from one language to another. He or she may choose when to switch to the second language, but this having been done, the speaker must continue to speak the second language until the 25% minimum time has been spent.</p> <p>(j) A CSDF approved ballot shall be used for judging all speeches.</p> <p>(k) The judging of Preliminary rounds is at the discretion of the Director. However, if student delegate judging is used during preliminary rounds, there must be at least one adult included on each panel.</p> <p>(l) The Championship Round shall be judged by a panel consisting of just one adult delegate from each province and territory at the Seminar. Other guest judges are also welcome. Ties shall be allowed.</p> | <p>(i) Dans la catégorie bilingue, chaque orateur parlera en français et en anglais au long de son discours. Si la langue maternelle de l'orateur est l'anglais, au moins 25% de son discours devra être fait en français et vice versa. Les orateurs sont encouragés à accorder la même importance aux deux langues. Un orateur ne peut passer continuellement d'une langue à l'autre. Il peut choisir de passer dans la langue seconde, dans quel cas il devra poursuivre dans celle-ci jusqu'à ce qu'il ait atteint le 25% du temps exigé.</p> <p>(j) Le formulaire d'évaluation doit être approuvé par la FCDÉ.</p> <p>(k) Le mode d'évaluation de la ronde préliminaire est à la discrétion du directeur. Toutefois, si des étudiants sont impliqués, il devra y avoir au moins un adulte par panel.</p> <p>(l) La ronde finale devra être évaluée par un comité constitué d'un seul adulte par délégation provinciale ou territoriale. D'autres invités peuvent être sollicités pour juger. Il peut y avoir égalité.</p> |
|--|--|
-

Round  Room  Judge



*CSDF Ballot — English*

## Canadian Parliamentary

Resolution

### Government

**Prime Minister:**

**Score: (80-95)**

#### Comments

Engagement

Argument

Presentation

Parliamentary skill

**Minister of the Crown:**

**Score: (80-95)**

#### Comments

Engagement

Argument

Presentation

Parliamentary skill

### Opposition

**Member of the Opposition:**

**Score: (80-95)**

#### Comments

Engagement

Argument

Presentation

Parliamentary skill

**Leader of the Opposition:**

**Score: (80-95)**

#### Comments

Engagement

Argument

Presentation

Parliamentary skill

Ronde  Salle  Juge



Feuille d'Évaluation FCDÉ — Français

## Parlementaire canadien

Proposition

### Gouvernement

**Prime Ministre:**

**Points: (80-95)**

#### Commentaire

Engagement

Argument

Présentation

Techniques parlementaires

**Membre du gouvernement:**

**Points: (80-95)**

#### Commentaire

Engagement

Argument

Présentation

Techniques parlementaires

### Opposition

**Membre de l'opposition:**

**Points: (80-95)**

#### Commentaire

Engagement

Argument

Présentation

Techniques parlementaires

**Chef de l'opposition:**

**Points: (80-95)**

#### Commentaire

Engagement

Argument

Présentation

Techniques parlementaires

Ronde  Salle  Juge   
Rond  Room  Judge



Feuille d'Évaluation FCDÉ / CSDF Ballot — Bilingue / Bilingual

## Parlementaire canadien / Canadian Parliamentary

Proposition   
Resolution

### Gouvernement / Government

**PM:**

**Points: (80-95)**

#### Commentaire / Comments

Engagement

Argument

Présentation   
Presentation

Techniques   
parlementaires   
Parli. skill

**MG / MC:**

**Points: (80-95)**

#### Commentaire / Comments

Engagement

Argument

Présentation   
Presentation

Techniques   
parlementaires   
Parli. skill

### Opposition

**MO:**

**Points: (80-95)**

#### Commentaire / Comments

Engagement

Argument

Présentation   
Presentation

Techniques   
parlementaires   
Parli. skill

**CO / LO:**

**Points: (80-95)**

#### Commentaire / Comments

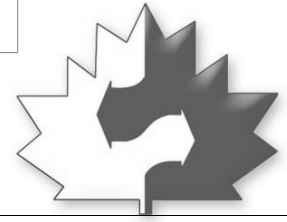
Engagement

Argument

Présentation   
Presentation

Techniques   
parlementaires   
Parli. skill

Round  Room  Judge



CSDF Ballot — English

## Cross-Examination

Resolution

### Affirmative

### Negative

**First Affirmative:**

**Score: (80-95)**

**First Negative:**

**Score: (80-95)**

#### Comments

#### Comments

Engagement

Engagement

Argument

Argument

Presentation

Presentation

Cross-examination

Cross-examination

**Second Affirmative:**

**Score: (80-95)**

**Second Negative:**

**Score: (80-95)**

#### Comments

#### Comments

Engagement

Engagement

Argument

Argument

Presentation

Presentation

Cross-examination

Cross-examination

Ronde  Salle  Juge



Feuille d'Évaluation FCDÉ — Français

## Contre-interrogatoire

Proposition

### Affirmative

### Négative

**Premier affirmatif:**

**Points: (80-95)**

**Premier négatif:**

**Points: (80-95)**

#### Commentaire

#### Commentaire

Engagement \_\_\_\_\_

Engagement \_\_\_\_\_

Argument \_\_\_\_\_

Argument \_\_\_\_\_

Présentation \_\_\_\_\_

Présentation \_\_\_\_\_

Contre-interrogatoire \_\_\_\_\_

Contre-interrogatoire \_\_\_\_\_

**Deuxième affirmatif:**

**Points: (80-95)**

**Deuxième négatif:**

**Points: (80-95)**

#### Commentaire

#### Commentaire

Engagement \_\_\_\_\_

Engagement \_\_\_\_\_

Argument \_\_\_\_\_

Argument \_\_\_\_\_

Présentation \_\_\_\_\_

Présentation \_\_\_\_\_

Contre-interrogatoire \_\_\_\_\_

Contre-interrogatoire \_\_\_\_\_

Ronde  Salle  Juge   
 Rond  Room  Judge



*Feuille d'Évaluation FCDÉ / CSDF Ballot — Bilingue / Bilingual*

## Contre-interrogatoire / Cross-Examination

Proposition   
 Resolution

### Affirmative

### Négative / Negative

**Premier / First Aff:**

**Points: (80-95)**

**Premier / First Neg:**

**Points: (80-95)**

#### Commentaire / Comments

#### Commentaire / Comments

Engagement

Engagement

Argument

Argument

Présentation   
 Presentation

Présentation   
 Presentation

Contre-  
interrogatoire   
 Cross-  
examination

Contre-  
interrogatoire   
 Cross-  
examination

**Deuxième / Second Aff:**

**Points: (80-95)**

**Deuxième / Second Neg:**

**Points: (80-95)**

#### Commentaire / Comments

#### Commentaire / Comments

Engagement

Engagement

Argument

Argument

Présentation   
 Presentation

Présentation   
 Presentation

Contre-  
interrogatoire   
 Cross-  
examination

Contre-  
interrogatoire   
 Cross-  
examination

Round  Room  Judge



*CSDF Ballot — English*

# Canadian National

Resolution

## Proposition

## Opposition

**First Proposition:**

**Score: (80-95)**

**First Opposition:**

**Score: (80-95)**

### Comments

### Comments

Engagement

Engagement

Argument

Argument

Presentation

Presentation

General

General

**Second Proposition:**

**Score: (80-95)**

**Second Opposition:**

**Score: (80-95)**

### Comments

### Comments

Engagement

Engagement

Argument

Argument

Presentation

Presentation

General

General

Ronde  Salle  Juge



Feuille d'Évaluation FCDÉ — Français

## National canadien

Proposition

### Gouvernement

### Opposition

**Première gouvernement:**  **Points: (80-95)**

**Première opposition:**  **Points: (80-95)**

#### Commentaire

#### Commentaire

Engagement \_\_\_\_\_

Engagement \_\_\_\_\_

Argument \_\_\_\_\_

Argument \_\_\_\_\_

Présentation \_\_\_\_\_

Présentation \_\_\_\_\_

Général \_\_\_\_\_

Général \_\_\_\_\_

**Deuxième gouvernement:**  **Points: (80-95)**

**Deuxième Opposition:**  **Points: (80-95)**

#### Commentaire

#### Commentaire

Engagement \_\_\_\_\_

Engagement \_\_\_\_\_

Argument \_\_\_\_\_

Argument \_\_\_\_\_

Présentation \_\_\_\_\_

Présentation \_\_\_\_\_

Général \_\_\_\_\_

Général \_\_\_\_\_

Ronde  Salle  Juge   
Rond  Room  Judge



*Feuille d'Évaluation FCDE / CSDF Ballot — Bilingue / Bilingual*

## National canadien / Canadian National

Proposition   
Resolution

### Gouvernement / Proposition

**Première / First Proposition:**

**Points: (80-95)**

#### Commentaire / Comments

Engagement \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Argument \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Présentation \_\_\_\_\_  
Presentation \_\_\_\_\_

Général \_\_\_\_\_  
General \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Deuxième / Second Proposition:**

**Points: (80-95)**

#### Commentaire / Comments

Engagement \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Argument \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Présentation \_\_\_\_\_  
Presentation \_\_\_\_\_

Général \_\_\_\_\_  
General \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

### Opposition

**Première / First Opp:**

**Points: (80-95)**

#### Commentaire / Comments

Engagement \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Argument \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Présentation \_\_\_\_\_  
Presentation \_\_\_\_\_

Général \_\_\_\_\_  
General \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Deuxième / Second Opp:**

**Points: (80-95)**

#### Commentaire / Comments

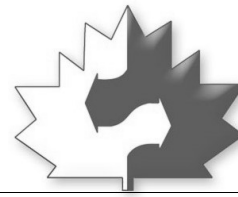
Engagement \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Argument \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Présentation \_\_\_\_\_  
Presentation \_\_\_\_\_

Général \_\_\_\_\_  
General \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

# British Parliamentary



Round  Room

Judge

Resolution

## First Proposition

Prime Minister:	Score:	Deputy Prime Minister:	Score:
-----------------	--------	------------------------	--------

**Comments**

_____	_____	Engagement	_____
_____	_____	Argument	_____
_____	_____	Presentation	_____
_____	_____	Role Fulfilment	_____

## First Opposition

Leader of the Opposition:	Score:	Deputy Leader of the Opposition:	Score:
---------------------------	--------	----------------------------------	--------

**Comments**

_____	_____	Engagement	_____
_____	_____	Argument	_____
_____	_____	Presentation	_____
_____	_____	Role Fulfilment	_____

## Second Proposition

Member for the Government:	Score:	Government Whip:	Score:
----------------------------	--------	------------------	--------

**Comments**

_____	_____	Engagement	_____
_____	_____	Argument	_____
_____	_____	Presentation	_____
_____	_____	Role Fulfilment	_____

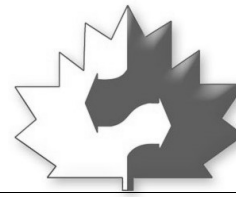
## Second Opposition

Member for the Opposition:	Score:	Opposition Whip:	Score:
----------------------------	--------	------------------	--------

**Comments**

_____	_____	Engagement	_____
_____	_____	Argument	_____
_____	_____	Presentation	_____
_____	_____	Role Fulfilment	_____

# Parlementaire britannique



Ronde

Salle

Juge

Proposition

## Première gouvernement

Première Ministre:

Points:

Vice-Première Ministre:

Points:

**Comments**

\_\_\_\_\_ Engagement  
\_\_\_\_\_ Argument  
\_\_\_\_\_ Présentation  
\_\_\_\_\_ Respect des rôles

## Première opposition

Chef de l'opposition:

Points:

Chef adjoint de  
l'opposition:

Points:

**Comments**

\_\_\_\_\_ Engagement  
\_\_\_\_\_ Argument  
\_\_\_\_\_ Présentation  
\_\_\_\_\_ Respect des rôles

## Deuxième gouvernement

Membre du  
gouvernement:

Points:

Whip du gouvernement:

Points:

**Comments**

\_\_\_\_\_ Engagement  
\_\_\_\_\_ Argument  
\_\_\_\_\_ Présentation  
\_\_\_\_\_ Respect des rôles

## Deuxième Opposition

Membre de l'opposition:

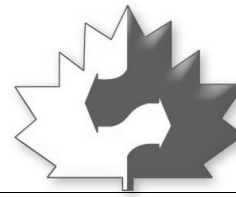
Points:

Whip de l'opposition:

Points:

**Comments**

\_\_\_\_\_ Engagement  
\_\_\_\_\_ Argument  
\_\_\_\_\_ Présentation  
\_\_\_\_\_ Respect des rôles



Ronde  Salle Room   
Rond

**Parlementaire britannique / British Parliamentary**

Juge Judge

Proposition   
Resolution

**Première gouvernement / First Proposition**

PM:  Points:  DPM / VPM:  Points:

**Comments** \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Engagement

\_\_\_\_\_ Argument

\_\_\_\_\_ Présentation  
Presentation

\_\_\_\_\_ Respect des rôles  
Role Fulfilment

**Première / First Opposition**

LO / CO:  Points:  DLO / CAO:  Points:

**Comments** \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Engagement

\_\_\_\_\_ Argument

\_\_\_\_\_ Présentation  
Presentation

\_\_\_\_\_ Respect des rôles  
Role Fulfilment

**Deuxième gouvernement / Second Proposition**

MG:  Points:  Whip:  Points:

**Comments** \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Engagement

\_\_\_\_\_ Argument

\_\_\_\_\_ Présentation  
Presentation

\_\_\_\_\_ Respect des rôles  
Role Fulfilment

**Deuxième / Second Opposition**

MO:  Points:  Whip:  Points:

**Comments** \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Engagement

\_\_\_\_\_ Argument

\_\_\_\_\_ Présentation  
Presentation

\_\_\_\_\_ Respect des rôles  
Role Fulfilment

Round  Room  Judge



CSDF Ballot — English

# World Schools

Resolution

## Proposition

## Opposition

**First Proposition:**

**Score: (80-95)**

**First Opposition:**

**Score: (80-95)**

### Comments

### Comments

Engagement \_\_\_\_\_  
(Strategy) \_\_\_\_\_

Engagement \_\_\_\_\_  
(Strategy) \_\_\_\_\_

Argument \_\_\_\_\_  
(Content) \_\_\_\_\_

Argument \_\_\_\_\_  
(Content) \_\_\_\_\_

Presentation \_\_\_\_\_  
(Style) \_\_\_\_\_

Presentation \_\_\_\_\_  
(Style) \_\_\_\_\_

**Second Proposition:**

**Score: (80-95)**

**Second Opposition:**

**Score: (80-95)**

### Comments

### Comments

Engagement \_\_\_\_\_  
(Strategy) \_\_\_\_\_

Engagement \_\_\_\_\_  
(Strategy) \_\_\_\_\_

Argument \_\_\_\_\_  
(Content) \_\_\_\_\_

Argument \_\_\_\_\_  
(Content) \_\_\_\_\_

Presentation \_\_\_\_\_  
(Style) \_\_\_\_\_

Presentation \_\_\_\_\_  
(Style) \_\_\_\_\_

**Third Proposition:**

**Score: (80-95)**

**Third Opposition:**

**Score: (80-95)**

### Comments

### Comments

Engagement \_\_\_\_\_  
(Strategy) \_\_\_\_\_

Engagement \_\_\_\_\_  
(Strategy) \_\_\_\_\_

Argument \_\_\_\_\_  
(Content) \_\_\_\_\_

Argument \_\_\_\_\_  
(Content) \_\_\_\_\_

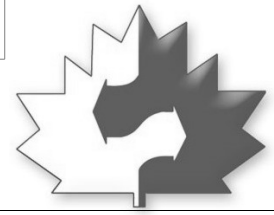
Presentation \_\_\_\_\_  
(Style) \_\_\_\_\_

Presentation \_\_\_\_\_  
(Style) \_\_\_\_\_

Ronde

Salle

Juge



Feuille d'Évaluation FCDÉ — Français

# Mondial Scolaire

Proposition

## Gouvernement

Première gouvernement:

Points: (80-95)

### Commentaire

Engagement  
(Stratégie)

Argument  
(Contenu)

Présentation  
(Style)

## Opposition

Première opposition:

Points: (80-95)

### Commentaire

Engagement  
(Stratégie)

Argument  
(Contenu)

Présentation  
(Style)

Deuxième gouvernement:

Points: (80-95)

### Commentaire

Engagement  
(Stratégie)

Argument  
(Contenu)

Présentation  
(Style)

Deuxième opposition:

Points: (80-95)

### Commentaire

Engagement  
(Stratégie)

Argument  
(Contenu)

Présentation  
(Style)

Troisième gouvernement:

Points: (80-95)

### Commentaire

Engagement  
(Stratégie)

Argument  
(Contenu)

Présentation  
(Style)

Troisième opposition:

Points: (80-95)

### Commentaire

Engagement  
(Stratégie)

Argument  
(Contenu)

Présentation  
(Style)

Ronde  Salle  Juge   
 Rond  Room  Judge



Feuille d'Évaluation FCDE / CSDF Ballot — Bilingue / Bilingual

# Mondial Scolaire / World Schools

Proposition   
 Resolution

## Gouvernement / Proposition

**Première / First Prop.:**

**Points: (80-95)**

### Commentaire / Comments

Engagement \_\_\_\_\_  
 (Stratégie / \_\_\_\_\_  
 Strategy) \_\_\_\_\_

Argument \_\_\_\_\_  
 (Contenu / \_\_\_\_\_  
 Content) \_\_\_\_\_

Présentation / \_\_\_\_\_  
 Presentation \_\_\_\_\_  
 (Style) \_\_\_\_\_

**Deuxième / Second Prop.:**

**Points: (80-95)**

### Commentaire / Comments

Engagement \_\_\_\_\_  
 (Stratégie / \_\_\_\_\_  
 Strategy) \_\_\_\_\_

Argument \_\_\_\_\_  
 (Contenu / \_\_\_\_\_  
 Content) \_\_\_\_\_

Présentation / \_\_\_\_\_  
 Presentation \_\_\_\_\_  
 (Style) \_\_\_\_\_

**Troisième / Third Prop.:**

**Points: (80-95)**

### Commentaire / Comments

Engagement \_\_\_\_\_  
 (Stratégie / \_\_\_\_\_  
 Strategy) \_\_\_\_\_

Argument \_\_\_\_\_  
 (Contenu / \_\_\_\_\_  
 Content) \_\_\_\_\_

Présentation / \_\_\_\_\_  
 Presentation \_\_\_\_\_  
 (Style) \_\_\_\_\_

## Opposition

**Première / First Opp.:**

**Points: (80-95)**

### Commentaire / Comments

Engagement \_\_\_\_\_  
 (Stratégie / \_\_\_\_\_  
 Strategy) \_\_\_\_\_

Argument \_\_\_\_\_  
 (Contenu / \_\_\_\_\_  
 Content) \_\_\_\_\_

Présentation / \_\_\_\_\_  
 Presentation \_\_\_\_\_  
 (Style) \_\_\_\_\_

**Deuxième / Second Opp.:**

**Points: (80-95)**

### Commentaire / Comments

Engagement \_\_\_\_\_  
 (Stratégie / \_\_\_\_\_  
 Strategy) \_\_\_\_\_

Argument \_\_\_\_\_  
 (Contenu / \_\_\_\_\_  
 Content) \_\_\_\_\_

Présentation / \_\_\_\_\_  
 Presentation \_\_\_\_\_  
 (Style) \_\_\_\_\_

**Troisième / Third Opp.:**

**Points: (80-95)**

### Commentaire / Comments

Engagement \_\_\_\_\_  
 (Stratégie / \_\_\_\_\_  
 Strategy) \_\_\_\_\_

Argument \_\_\_\_\_  
 (Contenu / \_\_\_\_\_  
 Content) \_\_\_\_\_

Présentation / \_\_\_\_\_  
 Presentation \_\_\_\_\_  
 (Style) \_\_\_\_\_